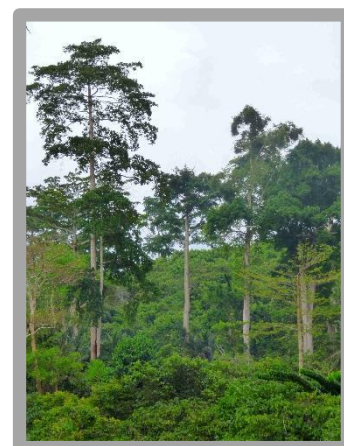


GUIDE POUR LE MONTAGE DE PROJETS AGROFORESTIERS A DESTINATION DES ENTREPRISES FORESTIERES



FONDS FRANÇAIS POUR
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

 atibt

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL



ETIC
WOOD
INGENIERÍA FORESTAL

RAPPORT PRESENTE PAR :

Elsa Sanial¹, Jérôme Laporte¹, Barbara Haurez²,
Jean-Louis Doucet²

¹ Eticwood SL, ² Université de Liège

Date : avril 2020

Note des auteurs :

Ce guide a été élaboré par le consortium Eticwood/Université Gembloux/ Pallisco avec l'assistance de l'ATIBT dans le cadre du projet FLEGT-REDD, et a été réalisée avec le soutien financier du FFEM. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du FFEM.

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Tableaux	3
Photos	4
Abréviations utilisées	5
Introduction	6
1 Opportunités pour les entreprises forestières de mettre en place des plantations cacaoyères agroforestières	7
2 opportunités de projets et partenariats entre le secteur forestier et le secteur cacao	9
2.1 Une diversité de modalités envisageables	9
2.2 Analyse des expériences de collaboration	12
3 Répertoire des partenaires techniques et financiers	14
3.1 Partenaires financiers	14
3.1.1 Les fonds d'investissement verts alimentés par la <i>blended finance</i> ou finance mixte	15
3.1.2 La génération et la vente de crédits carbone	19
3.1.3 Les subventions	22
3.2 Partenaires techniques	24
4 Certifications agricoles et forestières : des pistes de synergie à l'échelle paysagère	30
4.1 Les critères agroforestiers des certifications agricoles	33
4.2 Une place pour les arbres hors forêt dans les certifications forestières ?	35
4.3 Quel est l'intérêt d'une production de cacao agroforestière certifiée pour des projets portés par une entreprise forestière ?	37
Conclusion	40
Références bibliographiques	41
Sites internet Consultés	42
Liste des organismes contactés	43
ANNEXES	45

TABLEAUX

Tableau 1 – Opportunités pour les entreprises forestières	7
Tableau 2 - Comparaison des différentes modalités (CI = Côte d'Ivoire, BC = bassin du Congo) .	11
Tableau 3 - Comparatif des projets associant secteur forestier et cacaoculture (sources : entretiens avec les porteurs de projet et étude ATIBT (Rivain <i>et al.</i> , 2018)).....	12
Tableau 4 - Facteurs de réussite et limites des différentes modalités de projet.....	13
Tableau 5 - Fonds d'investissement de finance mixte pouvant être sollicités	17
Tableau 6 - Présentation des caractéristiques de différents standards pour les crédits carbone	19
Tableau 7 - Partenaires pour le rachat de crédits carbone	21
Tableau 8 - Présentation des bailleurs pouvant être sollicités	22
Tableau 9 - Partenaires académiques ayant une expertise en agroforesterie cacao	25
Tableau 10 - Comparaison des approches agroforestières de différents labels cacao	33
Tableau 11 - Recommandations aux labels de certification forestière et agricole.....	39
Tableau 12 - Projet REDD+ de La Mé.....	46
Tableau 13 - Projet de reboisement agroforestier SACO - Tranchivoire	47
Tableau 14 - Projets de reboisement agroforestier Cémoi - Tranchivoire.....	47
Tableau 15 - Projet de développement local CEB Precious Woods	48
Tableau 16 - Projet de développement local CIB OLAM	48
Tableau 17 - Fiche de présentation du fonds ABCfund.....	49
Tableau 18 - Fiche de présentation du fonds AgriFI.....	51
Tableau 19 - Fiche de présentation du fonds Agri3fund	53
Tableau 20 - Fiche de présentation du fonds Farmfit	54
Tableau 21 - Fiche de présentation du fonds FISEA	55
Tableau 22 - Fiche de présentation du fonds Land Degradation Neutrality Fund	56
Tableau 23 - Fiche de présentation du fonds Moringa	58
Tableau 24 - Fiche de présentation du fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale.....	60
Tableau 25 - Fiche de présentation du fonds Proparco	61
Tableau 26 - Fiche de présentation du fonds &Green	64
Tableau 27 - Fiche de présentation de BNP Paribas	66
Tableau 28 - Fiche de présentation de Livelihoods carbon fund #2	67
Tableau 29 - Fiche de présentation de REDD+ Afrique centrale.....	68
Tableau 30 - Fiche de présentation de REDD+ Côte d'Ivoire	69
Tableau 31 - Fiche de présentation de l'Agence Française de Développement	70
Tableau 32 - Fiche de présentation de l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat.....	71
Tableau 33 - Fiche de présentation de la GIZ.....	72
Tableau 34 - Fiche de présentation de la fondation BNP Paribas.....	73
Tableau 35 - Fiche de présentation du PPECF	74
Tableau 36 - Fiche de présentation de la fondation Precious Forest.....	76
Tableau 37 - Fiche de présentation de l'outil DeveloPPP	78

PHOTOS

<i>Photo 1, Cacaoyère sous l'ombrage de grands arbres en périphérie des UFA de Pallisco au Cameroun (J. Laporte, 2020)</i>	6
Photo 2 - Les défis de la traçabilité en Côte d'Ivoire : la mise en sac du cacao dans une coopérative certifiée. Des fèves de centaines de plantations différentes, certifiées et non certifiées, sont réunies dans une même coopérative. (Crédit Photo : Elsa Sanial, Blé, 2019).	31
Photo 3 - Les défis de la traçabilité en Côte d'Ivoire : rangement non distinct des sacs de fèves certifiées (« Cacao des membres ») et des sacs de fèves non certifiées (« Cacao des non-membres ») (Crédit Photo : Elsa Sanial, 2016).	31
Photo 4 - Coopérative certifiée Fairtrade et UTZ, Bacon, Côte d'Ivoire (Crédit Photo : Elsa Sanial, mars 2015).....	32
<i>Photo 5 - Récolte de cacao dans une cacaoyère agroforestière certifiée biologique en bordure de la réserve forestière de Mabi-Yaya. (Projet REDD+ de La Mé, Crédit Photo : Elsa Sanial, 2018)..</i>	46
Photo 6 - Jeune niangon (<i>Heritiera utilis</i>) planté dans le cadre du contrat entre Tranchivoire, Cémoi et la coopérative SOCAAS-BAD. Cacaoyère du village d'Aké Douanier. Pour favoriser la croissance du plant, une éclaircie a été faite dans la canopée des cacaoyers. (Crédit photos : E.Sanial, 2018)	47

ABREVIATIONS UTILISEES

AFD	Agence Française pour le développement
ATIBT	Association Technique Internationale du Bois Tropical
BAIIA	Bénéfices Avant Intérêts et Impôts
CCB	Climate, Community and Biodiversity
EDFI	European Development Finance Institution
FDL	Fonds de Développement Local
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
FMO	Société Néerlandaise de financement du développement
FONAREDD	Fonds National REDD (RDC)
GAP	Good Agricultural Practices (bonnes pratiques agricoles)
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (société allemande de coopération internationale)
IDH	Initiative pour le commerce durable
IFC	International Finance Corporation
IFO	Industrie Forestière de Ouesso
JNC	Juridictions non coopératives
LDN	Land Degradation Neutrality
MDP	Mécanisme de Développement Propre
NDA	Non Divulgence Agreement (accord de non-divulgence)
NIPS	New Integral Project Start
OIT	Organisation Internationale du Travail
PEF	Périmètre d'Exploitation Forestière
PPECF	Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts
PSE	Paiement pour services écosystémiques
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation forestière
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
UFA	Unité forestière d'aménagement
UFE	Unité forestière d'exploitation
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement

INTRODUCTION

L'agriculture est la première cause de déforestation dans les régions tropicales. Prédatrice des espaces forestiers, elle est indispensable à la survie et au développement des populations rurales africaines. Afin de concilier durablement forêt et agriculture, le secteur forestier privé pourrait toutefois contribuer à l'émergence de systèmes agricoles qui font une place au bois d'œuvre à travers des **systèmes agroforestiers** (Rivain *et al.*, 2018).

Dans les pays cibles du projet « *Intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+* » porté par l'ATIBT deux contextes différents sont identifiables. En **Côte d'Ivoire**, les forêts ont presque entièrement disparu sous la progression des fronts pionniers, notamment cacaoyers, au cours du XXème siècle (Oswald, 2005). Alors que les concessions forestières couvrent l'ensemble du domaine rural, le secteur forestier rencontre des difficultés croissantes d'approvisionnement. Dans ce contexte tout reboisement ne saurait réussir sans impliquer les populations locales. En **Afrique centrale**, le secteur forestier fait face aux exigences internationales et aux pressions du marché pour une foresterie durable. L'appui à la cacaoculture est une piste de diversification des activités du secteur, ainsi qu'un levier pour la génération de revenus pour les communautés riveraines.

Dans ces deux régions, l'élaboration de systèmes agroforestiers permettant la cohabitation entre plantes cultivées et bois d'œuvre (d'essence locale) est donc aujourd'hui une nécessité. L'**agroforesterie** combine les enjeux multiples de l'interaction entre foresterie (approvisionnement, exigence de durabilité, développement de projets communautaires et diversification des activités) et agriculture (résilience des systèmes agricoles au changement climatique, diversification des revenus, accès au marché du bois, exigence de durabilité).

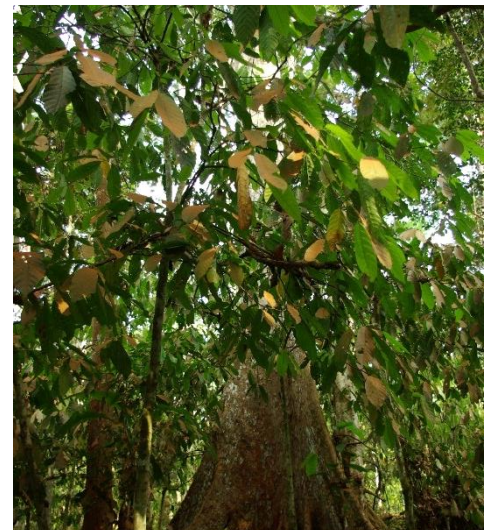


Photo 1, Cacaoyère sous l'ombrage de grands arbres en périphérie des UFA de Pallisco au Cameroun (J. Laporte, 2020)

En plus des acteurs « classiques » de la cacaoculture, à savoir industriels du cacao et producteurs, le secteur forestier peut également avoir un rôle à jouer dans le **soutien à la cacaoculture**, le **développement de systèmes agroforestiers fournissant du bois d'œuvre** et la **sécurisation de ses approvisionnements en bois** pour les décennies à venir. Quelques projets associant la cacaoculture et le secteur privé forestier commencent à voir le jour dans les régions cibles. Toutefois, les rôles de chacune des parties-prenantes doivent encore être approfondis, affinés, imaginés.

Ce document se veut être un guide à l'intention des entreprises forestières pour les accompagner dans le montage de projet agroforestier. Il (i) illustre les différents intérêts pour une société forestière à intégrer la cacaoculture dans le champ de ses activités, (ii) explique les types de modèle existant à travers des retours d'expériences, (iii) fournit un répertoire des partenaires financiers et technique qui peuvent être sollicités et (iv) propose une réflexion sur les certifications agroforestières.

1 OPPORTUNITES POUR LES ENTREPRISES FORESTIERES DE METTRE EN PLACE DES PLANTATIONS CACAOYERES AGROFORESTIERES

Les contextes légaux, l'état de la ressource forestière et le niveau d'expansion de la cacaoculture étant très différents entre la Côte d'Ivoire et le Bassin du Congo, l'intérêt de développer des projets portant sur la cacaoculture est différent (Tableau 1).

Que ce soit en Côte d'Ivoire ou dans le Bassin du Congo, et même si les contextes divergent fortement, la cacaoculture peut contribuer à la durabilité des activités du secteur privé. La sécurisation des approvisionnements dans le domaine rural ou au sein des concessions renforcerait ainsi la pérennité de l'activité forestière.

Tableau 1 – Opportunités pour les entreprises forestières

Côte d'Ivoire	Bassin du Congo
<p>En Côte d'Ivoire, les entreprises forestières se fournissent dans les Forêts Classées ou dans le domaine rural. Aujourd'hui largement convertis en cacaoyères, ces espaces connaissent une très forte pression sur la ressource en bois. Les entreprises se concentrent de plus en plus sur des essences de déroulage et certaines entreprises de transformation sont contraintes de fermer à moins qu'elles ne s'approvisionnent en bois provenant des pays voisins (Eaux et Forêts, 2018). Aujourd'hui, les cacaoyères représentent 80% des sources d'approvisionnement, les Forêts Classées sont infiltrées par la cacaoculture et la survie du secteur forestier ivoirien est menacé par une pénurie à court terme. Dans ce contexte, l'agroforesterie cacaoyère est incontournable pour penser le futur de l'approvisionnement en bois du secteur privé en offrant les opportunités suivantes aux entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplir leurs obligations de reboisements compensatoires¹ ; • Garantir le renouvellement d'une ressource qui va continuer à se raréfier ; • Faciliter l'exploitation future des arbres en cacaoyères (<i>ex: si les arbres à croissance rapide sont situés en bordure des plantations, ils seront exploités alors que la cacaoyère est encore productive et</i> 	<p>Dans le bassin du Congo, les enjeux et les intérêts de la rencontre entre cacaoculture et foresterie sont différents du fait de l'existence de concessions dans de vastes massifs forestiers. L'agroforesterie à base de cacao n'est donc pas directement liée à des enjeux d'approvisionnement en bois pour les forestiers. En revanche, investir dans la cacaoculture peut présenter un intérêt économique, commercial et environnemental pour les entreprises forestières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réponse aux obligations légales d'appui aux projets communautaires • Renforcement de la conformité avec le cahier des charges de la certification forestière • Mise en place d'une activité génératrice de revenus pour les populations permet de limiter leur dépendance aux ressources forestières et leur besoin de conquérir de nouvelles terres. Cela protège la concession des fronts agricoles. • Les populations, en échange du soutien obtenu, peuvent également s'engager à ne pas déployer

¹ En Côte d'Ivoire, depuis 1996, les industriels et exploitants du bois doivent reboiser au pro-rata des volumes exploités dans le domaine rural. Ceci correspond à un hectare de reboisement pour 200 à 250 m³ exploités selon les localisations. Si le reboisement n'est pas effectué, l'exploitant est passible d'une amende de 300.000 FCFA par hectare non reboisé (Ordonnance n° 66-626 du 31 décembre 1966).

Côte d'Ivoire	Bassin du Congo
<p><i>donc avant son renouvellement. Les arbres à croissance lente peuvent être associés aux cacaoyers au sein même de la plantation et seront exploités une fois que la cacaoyère nécessitera d'être renouvelée).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir un droit de préemption et sécuriser son approvisionnement futur dans un contexte qui va devenir très concurrentiel. • Tisser des partenariats avec les coopératives de producteurs de cacao qui vont devenir des acteurs incontournables de l'achat du bois alors que le Code forestier (2014) attribue la propriété de l'arbre au propriétaire du champ. <p>En ce qui concerne l'approvisionnement en Forêt Classée, où est produit 40% du cacao ivoirien (Jeune Afrique, 2016), les entreprises forestières sont également confrontées à la présence des producteurs de cacao. Dans le cadre du nouveau code forestier permettant des partenariats entre secteur forestier et secteur cacao autour des forêts classées, les entreprises forestières peuvent initier des projets visant à limiter l'impact de la cacaoculture sur la déforestation et/ou la dégradation des Forêts Classées et sécuriser ainsi l'approvisionnement de la filière bois. L'amélioration de la gouvernance de ces espaces par la régularisation de la situation de ses occupants permet également à une entreprise forestière de prendre moins de risques lorsqu'elle y investit.</p>	<p>d'activités agricoles en dehors des zones définies. Ainsi, le soutien à la cacaoculture paysanne peut limiter la dégradation forestière au sein de la concession.</p> <p>A plus long terme, l'achat et l'export de cacao permettraient de diversifier les activités de l'entreprise alors que l'activité d'exploitation forestière fait face à différentes pressions fiscales, environnementales et économiques, et que les coûts d'exploitation sont croissants. Le cacao, nouvelle ressource pour les entreprises, viendrait donc compléter, enrichir et diversifier leurs activités.</p> <p>Si la cacaoculture est associée à des pratiques à haute valeur environnementale (agroforesterie, conservation des zones d'intérêt, certification agricole), cela peut renforcer l'image de marque de l'entreprise. De plus, les revenus tirés de cette activité complémentaire peuvent être réinjectés dans des micro-projets portés par l'entreprise ou dans des mesures de gestion durable dans les domaines sociaux et environnementaux. Par exemple, la mise en place de brigades anti-braconnage dans les concessions pourrait être financée de cette manière.</p> <p>Pour finir, soutenir et induire des pratiques agroforestières au sein des cacaoyères avoisinant les concessions peut représenter un potentiel levier de mobilisation de financements carbone si l'entreprise travaille au travers d'un fonds d'investissement.</p>

2 OPPORTUNITES DE PROJETS ET PARTENARIATS ENTRE LE SECTEUR FORESTIER ET LE SECTEUR CACAO

2.1 Une diversité de modalités envisageables

Le « modèle *nucleus* » : dans ce modèle, secteurs privés cacaoyer et forestier collaborent pour protéger un massif forestier de sa conversion progressive en cacaoyères. Il est pertinent dans le cas d'un massif forestier entouré de plantations de cacao ou faisant face à un front de déforestation. Cela peut donc concerner les Forêts Classées en Côte d'Ivoire ou certaines concessions forestières du bassin du Congo situées dans des zones densément peuplées. D'un côté, l'acheteur de cacao ou le chocolatier s'occupe d'appuyer la cacaoculture paysanne dans la zone agricole. En fournissant aux producteurs intrants, formations et appui logistique pour la commercialisation, l'opérateur cacao fidélise les producteurs, (i) obtient leur engagement de ne pas poursuivre l'infiltration du massif forestier, (ii) renforce leurs revenus pour réduire leur dépendance à la ressource forestière et (iii) peut générer des crédits carbone pour la préservation forestière induite ou via l'appui à la plantation d'arbres dans les cacaoyères le cas échéant. De l'autre côté, l'opérateur forestier peut conduire ses investissements et opérations d'exploitation forestière au sein du massif forestier sans craindre que ses activités soient mises en péril par la progression des fronts agricoles de déforestation. Ce partenariat **permet donc à l'exploitation forestière de pérenniser son activité**. Si l'exploitation cofinance l'appui à la cacaoculture paysanne, **les crédits carbone générés par le projet peuvent être partagés entre l'entreprise forestière et l'entreprise cacaoyère**. Sinon, les crédits carbone générés par la déforestation évitée et la plantation d'arbres reviennent à l'opérateur cacao qui a investi dans l'appui à la cacaoculture ;

Le « modèle *contractuel* » : ici, le partenariat repose sur une contractualisation bipartite (ou tripartite si elle inclut un opérateur cacao). Cette contractualisation implique les producteurs de cacao (via une coopérative) et un exploitant forestier. Elle est faite d'engagements mutuels autour du reboisement, via la plantation d'essences commerciales dans les cacaoyères paysannes. D'une part, l'exploitant forestier finance la plantation d'arbres dans les cacaoyères à des densités permettant le maintien de la production cacaoyère et forme les producteurs à la préservation de ces arbres et à la taille d'élagage des premières années. D'autre part, les producteurs s'engagent à préserver ces arbres jusqu'à leur exploitation. La contractualisation prévoit également des termes pour la vente : le producteur octroie un **droit de préemption à l'entreprise forestière** qui a financé la plantation de l'arbre et l'entreprise s'engage à payer cet arbre au producteur à sa juste valeur. Ce type de contractualisation peut également impliquer un opérateur du secteur cacao pour le co-financement de la plantation d'arbres. Il est même possible d'imaginer que cette plantation génère des crédits carbone qui peuvent servir à payer progressivement l'arbre aux producteurs sur la modalité d'un Paiement pour Service Ecosystémique (PSE). Le modèle contractuel **permet donc au secteur forestier d'anticiper la pénurie de ressource en bois d'œuvre et de sécuriser ses approvisionnements futurs dans les cacaoyères ;**

Le « modèle développement local » : ce modèle, plutôt adapté au contexte du bassin du Congo, repose sur le soutien à la cacaoculture locale et au renforcement de ses performances environnementales. Si la cacaoculture est déjà pratiquée par les populations, l'intervention de l'entreprise forestière dans le cadre de son soutien au développement local, concernera plutôt (i) le soutien matériel à la coopérative (locaux, formation à la bonne gouvernance, logistique de collecte des fèves, financement de la certification, conversion à l'agriculture biologique...), (ii) la formation des producteurs au renforcement des pratiques agroforestières, (iii) la fourniture de plants d'arbres à associer aux cacaoyers si besoin, (iv) la fourniture de plants de cacao pour la création de nouvelles plantations sur jachère ou le renouvellement de vieilles cacaoyères peu productives. Dans certaines régions, la cacaoculture n'est que peu voire pas du tout pratiquée. Ainsi, l'intervention de l'entreprise pourrait viser la création de plantations en fournissant le matériel végétal. Ce type d'initiative pourrait toutefois se heurter au fait que les fonds de développement local doivent être tournés vers la communauté et non pas vers des individus. Cela impliquerait la création de plantations communautaires ce qui rencontre fréquemment des problèmes de désinvestissement des populations dans l'activité. Via le modèle « développement local », les entreprises forestières peuvent donc **plus facilement répondre aux cahiers des charge de la certification forestière en appuyant un développement local performant** ;

Le « modèle filière » : l'investissement dans l'activité cacaoyère peut conduire à l'intégration de cette activité dans les activités de l'entreprise. Devenant un maillon de la filière cacao, l'entreprise forestière peut racheter les fèves aux producteurs. Les moyens logistiques de l'entreprise qui bénéficie d'un fort ancrage territorial sont mis à profit pour cette activité. Cela peut avoir plusieurs intérêts, selon le degré d'implication de l'entreprise. Si l'entreprise investit dans un centre de fermentation et de séchage, elle achète le cacao frais, soulage les producteurs de cette tâche et peut chercher à améliorer la qualité des fèves par une fermentation et un séchage de qualité. Acheter du cacao permet de **diversifier ses propres sources de revenus** mais aussi de renforcer les revenus des producteurs en réduisant les intermédiaires dans la chaîne de valeurs. Cette approche appelée « *Bean to bar* » offre un levier pour donner une meilleure part de valeur ajoutée aux producteurs. Enfin, ce cacao serait porteur d'une origine et d'une histoire particulière qui peuvent être mises en lien avec les caractéristiques environnementales de la concession. Le produit serait donc porteur d'une image de marque originale.

Tableau 2 - Comparaison des différentes modalités (CI = Côte d'Ivoire, BC = bassin du Congo)

Modèle	Territoires concernés	Acteurs	Rôle	Intérêt
Nucleus	Forêt Classée (CI) Concessions forestières (BC)	Entreprise forestière	Co-investissement	Ressource sécurisée Crédits carbone
		Acheteur de cacao	Appui cacaoculture Maintien des producteurs hors zone forestière	Fidélité des producteurs Crédits carbone
		Producteurs de cacao	Engagement à ne pas empiéter sur zone forestière	Soutien à leur activité
		SODEFOR (CI)	Autorisation administrative	Régularisation de la situation
Contractuel	Cacaoyères paysannes, domaine rural	Entreprise forestière	Financement du reboisement Engagement d'acheter le bois	Respect des quotas de reboisement Sécurisation de l'approvisionnement Potentiel crédits carbone
		Producteurs de cacao	Préservation des arbres plantés Engagement à donner un droit de préemption	Certification agricole facilitée par le reboisement Plantation plus résiliente en période de saison sèche Accès au marché du bois
Développement local	Cacaoyères en série agricole ou en périphérie de concession	Entreprise forestière	Appui à la cacaoculture communautaire	Réponse aux exigences de certification Sécurisation de la concession
		Coopératives de cacao	Mise en place de pratiques agroforestières Respect du zonage de la concession	Activités génératrices de revenus
Filière	Tout type de territoires où un exploitant forestier est présent	Entreprise forestière	Appui à la cacaoculture Achat des fèves	Diversification des activités Produit <i>marketing</i> environnemental Sécurisation de la ressource forestière
		Producteurs de cacao	Pratiques agroforestières et respect des espaces forestiers	Obtention d'une meilleure part de valeur ajoutée, augmentation des revenus

2.2 Analyse des expériences de collaboration

Il existe de nombreuses initiatives portées par le secteur privé, par la coopération, par des organismes de certification qui visent à transformer le secteur cacao dans une optique de durabilité. Ces projets sont étudiés dans la précédente étude de l'ATIBT : « *L'étude d'opportunité de projets agroforestiers de culture sous ombrage d'essences forestières* » (Rivain *et al.*, 2018). Ces projets se focalisent sur trois points principaux :

- Intensification durable de la production de cacao : augmenter les rendements à l'hectare et limiter voire stopper la conquête de nouvelles terres ;
- Amélioration des revenus des producteurs ;
- Conservation des terres forestières et des ressources naturelles.

Différentes expériences développées selon les modèles de partenariat présentés au Tableau 2, associant secteur forestier et cacaoculture ont été mises en œuvre. Elles sont résumées en Annexe. Ces expériences sont comparées au Tableau 3, les principaux facteurs de réussite et limites analysés au Tableau 4. A notre connaissance, aucune entreprise forestière n'a encore développé l'approche filière en se lançant dans l'achat des fèves de cacao produites à proximité ou au sein de la concession.

Tableau 3 - Comparatif des projets associant secteur forestier et cacaoculture (sources : entretiens avec les porteurs de projet et étude ATIBT (Rivain *et al.*, 2018))

Pays	Secteur cacao	Secteur forestier	Caractéristiques	Densités et superficies
Côte d'Ivoire	Alter Eco, Coopératives de la Mé	Inprobois, Tropical Bois, Tranchivoire, FIP	Reboisement contractuel Certification foncière individuelle Certification biologique et agroforestière	2250 planteurs sur 5 000 ha certifiés Certificats fonciers sur 3 500 ha d'espaces boisés pour mieux les protéger et les valoriser Reboisement : 400 ha
Côte d'Ivoire	SACO (Barry-Callebaut)	Tranchivoire	Reboisement agroforestier	139 arbres par hectare
Côte d'Ivoire	Cémoi Coopératives d'Agboville	Tranchivoire	Reboisement agroforestier contractuel	70 arbres/ha 150 ha/an 5 ha/producteur
Gabon		CEB Precious Woods	Création de plantations de cacao communautaires	3 plantations de 1.5 ha Pas d'arbres associés (cacaoyers + bananiers)
Congo		CIB-OLAM	Création de plantations de cacao	350 producteurs 3 millions de plants 2800 hectares plantés

Tableau 4 - Facteurs de réussite et limites des différentes modalités de projet

Modèle	Retour d'expérience	Facteurs de réussite	Limites
<p>Nucleus</p> <p><i>Projet REDD+ de La Mé</i></p>	<p>L'appui à la cacaoculture doit engendrer une solide différence de revenus pour les populations</p> <p>La certification biologique est envisageable dans des systèmes agroforestiers complexes au sein d'une mosaïque paysagère qui permet de réduire la pression parasitaire</p>	<p>La certification biologique et une prime agroforestière permettent de vendre le cacao avec une forte valeur ajoutée (+66%)</p> <p>La garantie d'achat des fèves via un partenariat avec un acheteur de cacao</p> <p>Attrait des producteurs pour réinvestir des cacaoyères à l'abandon (peu de travail, valorisation de l'existant)</p>	<p>Le reboisement sur des parcelles communautaires suscite un intérêt limité auprès des populations</p> <p>Projet de cacaoyères agroforestières biologiques propre au contexte de l'Est ivoirien et ne peut être transféré à l'Ouest du pays où les systèmes proches de la monoculture dominant et où la pression parasitaire est forte</p>
<p>Contractuel</p> <p><i>Contrats Tranchivoire : reboisement en cacaoyères</i></p>	<p>Contrat entre producteurs et exploitants forestiers permet de réduire certains des problèmes de gouvernance de la filière bois en Côte d'Ivoire</p> <p>Ces contrats améliorent les garanties d'approvisionnement futur aux exploitants forestiers</p>	<p>Efficacité du reboisement en cacaoyère qui bénéficie de l'expérience de l'industrie du bois et de sa logistique (pépinière, appui à la formation transport des plants)</p> <p>Le contrat et l'engagement des exploitants forestiers donnent une garantie aux producteurs de revenus à long-terme sur les arbres</p>	<p>En Côte d'Ivoire, la pérennité des opérateurs forestiers n'est pas assurée (risque de faillite, pénurie de bois à court terme)</p> <p>La relation entre producteurs de cacao et opérateurs forestiers porte les stigmates de plusieurs décennies conflictuelles, la confiance doit donc être rétablie</p> <p>La perspective de revenus est à long terme pour les producteurs. Trouver un levier pour le paiement progressif des arbres</p> <p>Concurrence de la filiale illégale</p>
<p>Développement local</p> <p><i>CEB-Precious Woods et CIB-OLAM</i></p>	<p>Le soutien au développement local doit s'adresser à toute la communauté mais l'activité cacaoyère nécessite des individus motivés et volontaires</p>	<p>Compétences techniques de l'entreprise forestière et des communautés</p> <p>Initier des échanges avec les populations locales autour de la cacaoculture, développer l'expérience de l'entreprise en la matière et susciter l'émergence de futurs projets de développement de cacaoyères hors des fonds de développement locaux</p>	<p>Difficulté de pérennité des plantations communautaires liée au désinvestissement de la communauté</p> <p>Manque de débouchés pour le cacao produit (filiale non structurée, pas d'acheteurs sur place, volumes produits trop faibles pour attirer de gros acheteurs)</p>
Filière	<i>Pas encore testée.</i>		

3 REPERTOIRE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

3.1 Partenaires financiers

En fonction de la nature du projet, de ses porteurs et de ses objectifs il convient de s'adresser à des partenaires différents. Le Tableau 5 présente les différents financements possibles ainsi que les cas où ils peuvent être sollicités.

Tableau 5 - Comparaison des différentes sources de financements

Source de financement	Type de financement	Montants	Nature du projet	Exemple de projets
Fonds d'investissement de finance mixte	Crédit à long terme Prise de capital	Plusieurs millions d'euros	Développement d'une nouvelle activité économique avec impact E&S ² fort	Achat, transformation et export de fèves de cacao certifiées
Finance carbone	Achat de crédits carbone	En fonction de la taille du projet	Renforcement de la conservation forestière, reboisement	Financement de la plantation d'arbres dans les cacaoyères paysannes
Bailleurs de fonds	Subvention	Plusieurs dizaines ou centaines de milliers d'euros	Développement d'une activité économique avec impact E&S fort et développement local	Appui à la création de cacaoyères agroforestières
Fondations	Subvention	Plusieurs dizaines de milliers d'euros	Projet de recherche, projet environnemental	Appui à la certification biologique d'une coopérative de cacao

² E&S : environnemental et social

3.1.1 Les fonds d'investissement verts alimentés par la *blended finance* ou finance mixte

Des investissements à long terme sont souvent nécessaires pour générer des changements dans des domaines agricoles et forestiers. Les banques ou investisseurs classiques considèrent le risque attaché à ces investissements trop important. Ce risque porte sur : (i) l'instabilité des pays concernés, (ii) la fragilité du cadre légal, (iii) le droit de propriété foncière, (iv) capacité de remboursement. Cette perception d'un risque élevé a pour conséquence un faible accès aux finances pour le secteur agricole laissant les petits producteurs à la marge des mécanismes financiers pouvant leur permettre de développer leur activité ou pouvant permettre à différents projets d'intensification durable d'émerger.

Ainsi, de nouveaux instruments financiers ont été mis en place pour permettre de limiter les risques des investissements et pallier les faiblesses des modèles financiers classiques. La « *blended finance* » ou « *finance mixte* » répond à cela en combinant des financements classiques bancaires et des financements du développement ou de fonds philanthropiques. Ces derniers, qui ne cherchent pas un remboursement intégral des fonds investis, assument la plus grande part du risque tandis que les financements privés en prennent une part minimale. L'objectif est donc de sécuriser ces investissements en réduisant le risque associé et d'attirer les capitaux privés vers les marchés émergents, notamment l'agriculture familiale et la préservation environnementale.

Par exemple, le fonds *Farmfit* (Tableau 20 en Annexe 2) vise à appuyer les initiatives d'entreprises à destination de l'agriculture familiale durable. Il est mis en place par IDH (Initiative pour le Commerce Durable) en partenariat avec USAID (Agence des Etats-Unis pour le Développement International), comme suivant le schéma ci-dessous.

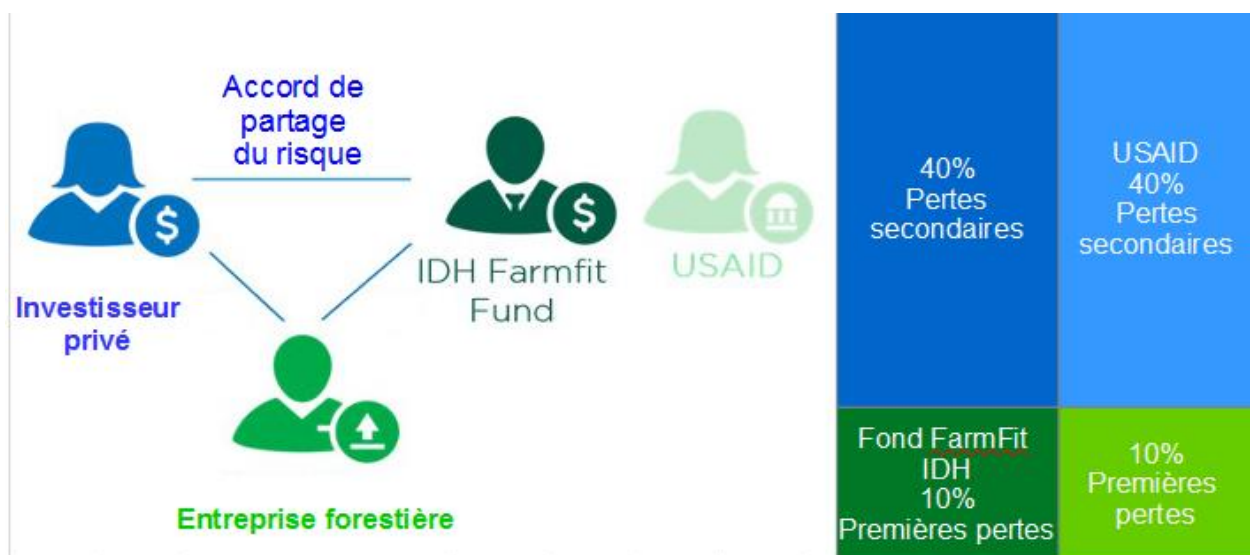


Figure 1 - Schématisation du partage du risque dans le financement mixte du fonds FarmFit (Sources : d'après <https://www.idhsustainabletrade.com/farmfit-fund/>)

Ainsi, différents fonds d'investissement verts s'appuyant sur les mécanismes de *blended finance* existent et peuvent être sollicités par une entreprise forestière souhaitant mettre en œuvre un projet relatif à l'agroforesterie cacaoyère. Bien que pouvant être destinés à l'agriculture familiale, ces fonds ne prêtent que des sommes conséquentes (plusieurs millions d'euros). Ces sommes ne sont pas directement prêtées aux petits producteurs mais à des entreprises qui souhaitent faire une différence pour ces petits producteurs. Ces fonds sont donc particulièrement adaptés à une approche filière.

Une entreprise qui souhaiterait soutenir et acheter du cacao certifié pourrait, par exemple, emprunter de l'argent pour les activités suivantes :

- Pépinière de cacao et d'arbres associés pour la mise en place de plantations agroforestières ;
- Formation des coopératives à la certification et financement des audits ;
- Equipement en matériel de collecte (camions, sacs) ;
- Equipement en matériel de stockage (bâtiment) ;
- Equipement pour la première transformation (broyeurs) ;
- Financement du personnel dédié (suivi des producteurs, conducteurs de camions de collecte, gestionnaire d'entrepôt, commercial, agronome...) ;
- Appui aux producteurs pour l'amélioration de leurs pratiques agricoles via des crédits de microfinance ;
- Achat de la production aux producteurs.

Ainsi, le fonds d'investissement peut prêter cet argent à l'entreprise sous forme d'emprunt ou prendre des parts de capital au sein de celle-ci. Certains de ces fonds permettent également le financement d'une assistance technique pour la définition du projet (étude de faisabilité, estimation du carbone, étude de marché, montage financier, mise en réseau, etc.).

La plupart des fonds d'investissement contactés dans le cadre de cette étude ont des exigences fortes pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement en produits agricoles avec fort impact environnementaux et sociaux. Dans ce contexte, les entreprises forestières bénéficient d'une position privilégiée grâce à leur ancrage spatial (concessions sur plusieurs centaines de milliers d'hectares), temporel (activités inscrites dans le temps long) et logistique (conseil agronomique, coordination, stockage etc.), et peuvent ainsi répondre plus aisément à la demande de nombreux fonds d'investissements. L'entreprise, avec l'appui par exemple d'une ONG, un bureau d'étude ou un staff dédié compétent peu aussi assurer le suivi des impacts environnementaux et sociaux

Enfin, les bénéfices financiers pourraient être partagés entre les populations locales et l'entreprise forestière pour la mise en œuvre d'activités spécifiques à la certification forestière ou permettant de garantir la fourniture de services écosystémiques (reboisement, lutte anti-braconnage, etc.).

Le Tableau 10 présente, de façon non exhaustive, différents fonds d'investissement pouvant être sollicités par une entreprise forestière. Pour plus d'informations sur chaque fonds, se référer aux fiches détaillées proposées en Annexe.

Tableau 5 - Fonds d'investissement de finance mixte pouvant être sollicités

Nom	Champ d'action	Contact
ABCfund Agribusiness capital fund	Investir auprès des petits producteurs et des Petites à Moyennes Entreprises (PME) agricoles dans les pays en développement pour soutenir des chaînes de valeur agricoles durables et inclusives .	https://www.ifad.org abcfund@bamboocp.com
AgriFI Agriculture Financing Initiative	Agri FI a une approche chaîne de valeur ciblée sur les petits propriétaires et/ou les entreprises agricole de taille micro, petite ou moyenne. Le fonds vise l' augmentation des rendements et des revenus . Il est caractérisé par l'adhésion à des critères sociaux et environnementaux forts , soutien aux chaînes de valeurs qui créent des emplois additionnels , améliorent la sécurité alimentaire et renforcent leurs pratiques sociales et environnementales .	https://www.agrifi.eu/ 4 Rue du Trône, B-1000, Brussels, Belgique +32 2 503 23 75 agrifi@edfimc.eu
Agri3fund	Contribuer à une agriculture durable et efficiente Prévenir la déforestation et stimuler la reforestation Améliorer les conditions de vie en milieu rural	www.idhsustainabletrade.com Contact : Violaine Berger Berger@idhtrade.org
Farmfit	Vise à améliorer les relations des entreprises aux petits producteurs ou soutenir des innovations pour développer de nouveaux services aux producteurs.	www.idhsustainabletrade.com Barbara Visser Senior Manager Operations and Risk +31 (0) 6 4626 0523 visser@idhtrade.org
FISEA	Renforcement des capacités des entreprises, Assistance technique au montage de projets	www.proparco.fr/fr/page-thematique-axe/fisea
LDN Land Degradation Neutrality Fund	Appuie des projets induisant une valeur ajoutée pour les producteurs et les investisseurs à travers : <ul style="list-style-type: none"> - Des pratiques agricoles augmentant les rendements et la qualité - La certification durable (Fairtrade, Rainforest Alliance ou FSC) - Les paiements pour services écosystémiques comme les crédits carbone Des équipements de transformation pour les producteurs et la mise en lien des coopératives avec des acheteurs internationaux	https://www.mirova.com/fr/ Contact via www.mirova.com/fr/contact
Moringa	Moringa vise des projets agroforestiers de large échelle avec des impacts environnementaux et sociaux importants. Moringa se concentre sur l'atteinte des 10 objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals). Ses objectifs chiffrés sont : <ul style="list-style-type: none"> - Un retour de 10 à 12% pour les investisseurs ; 	45, avenue de la Belle Gabrielle, Jardin Tropical, 94737 Nogent-Sur-Marne, France www.moringapartnership.com/

Nom	Champ d'action	Contact
	<ul style="list-style-type: none"> - La création de 9000 emplois ; - La restauration de 25 000 hectares de terre ; - 20 000 producteurs bénéficiaires ; 	
<p>L3F Fonds livelihood pour l'agriculture familiale</p>	<p>Livelihoods3F vise les matières premières produites par les petits producteurs agricoles qui concentrent de nombreux enjeux environnementaux, sociaux et logistiques : cacao, huile de palme, menthe, vanille, sucre, carraghénane et l'eau. Il investit dans des projets de grande envergure qui permettent aux agriculteurs de produire plus et mieux grâce à des pratiques agricoles durables. L'objectif est de renforcer le lien entre les exploitations agricoles familiales et les chaînes d'approvisionnement des entreprises. De plus, les projets bénéficient à la société dans son ensemble : préservation de la biodiversité, gestion des ressources en eau, séquestration de CO₂.</p>	<p>http://www.livelihoods.eu/</p>
<p>Proparco</p>	<p>L'objectif de Proparco est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique, innovant et responsable dans les pays en développement et émergents - Participer à la construction d'une croissance économique durable, à la création d'emplois - Participer à la réduction de la pauvreté et la lutte contre le changement climatique <p>Un de ses champs d'action particulier est le domaine agricole : de l'amélioration des rendements au sein des exploitations agricoles jusqu'au transport et à la distribution des produits sur les marchés, en passant par les activités de transformation et de stockage. L'objectif est de promouvoir des modèles agricoles et agro-industriels plus productifs, mais aussi plus respectueux de l'environnement</p>	<p>www.proparco.fr/fr</p> <p>proparco@proparco.fr</p> <p>151, rue Saint Honoré 75001 Paris</p> <p>+ 33 1 53 44 31 08</p>
<p>&Green</p>	<p>Agriculture inclusive et protection des forêts</p> <p>Les objectifs du fonds &Green sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catalyser 2 milliards de dollars par &Green - Protéger, conserver ou restaurer 5 millions d'hectares de forêt tropicale <p>Faire bénéficier du fonds à 500 000 ménages à travers l'augmentation des rendements et des revenus, la création d'emplois, etc.</p>	<p>www.andgreen.fund/</p> <p>Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, The Netherlands info@andgreen.fund +31 (0)70 744 8884</p>

3.1.2 La génération et la vente de crédits carbone

En plus des fonds d'investissement de finance mixte, une entreprise forestière peut également faire appel à la finance carbone pour appuyer ses projets de conservation forestière, plantations agroforestières ou restauration forestière. Deux solutions s'offrent à elle :

- Trouver une entreprise partenaire qui investit dans le projet. L'entreprise partenaire obtient alors la propriété des crédits carbone générés par le projet et peut ainsi compenser ses propres émissions ;
- Vendre les crédits générés par le projet sur le marché volontaire. La limite de ce dispositif est que les crédits sont vendus une fois que le projet est mis en place ce qui ne permet pas le financement du projet en amont.

Dans les deux cas, le carbone qui va être stocké grâce au projet doit être chiffré précisément.

Avant d'être vendus sur le marché volontaire, et afin de garantir les crédits carbone et leur qualité, le projet doit être homologué. Différents standards existent en fonction des acheteurs visés. Ce sont des labels de qualité qui certifient que des crédits carbone issus de projets de compensation respectent, au-delà de la seule dimension carbone, des critères donnés en matière environnementale et/ou sociale. Chaque standard fixe ses propres exigences et les critères garantis sont très divers. Le Tableau 6 en présente certains d'entre eux.

Tableau 6 - Présentation des caractéristiques de différents standards pour les crédits carbone

Standard	Organisme	Critères
Gold standard	Initialement WWF	Carbone + bénéfiques pour le développement socioéconomique et implication de la population locale
VCS (Voluntary Carbon Standard)	VCS	Le plus utilisé au monde (47% du marché volontaire). Se concentre sur la qualité des économies de gaz à effet de serre.
CCB (Climate, community and biodiversity)	CCB Alliance et VCS	Bénéfices apportés au climat, aux communautés locales et à la biodiversité. Projets d'agriculture, de foresterie ou d'utilisation des sols.
Fairtrade Climate Standard	Fairtrade international et Gold standard	Appui aux communautés et petits exploitants pour produire des crédits carbone équitables. Démocratie, transparence, garantie d'un prix minimum du crédit carbone.

Il existe également l'**homologation REDD+ (*Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation*)**. Elle n'est pas un standard à proprement parler, mais un programme des Nations Unies visant à réduire les émissions de carbone émanant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement. En conférant une valeur monétaire au carbone stocké par les arbres, le mécanisme apporte une incitation aux pays en développement à mettre en œuvre des politiques de lutte contre la déforestation, d'accroissement des ressources forestières et de gestion durable des forêts pour augmenter les stocks de **carbone forestier**. Une fois que la séquestration du carbone a été évaluée et quantifiée sur la base des standards exposés ci-dessus, les pays industrialisés peuvent acheter aux porteurs de projets REDD+ des **crédits carbone** correspondant à autant de tonnes de CO₂ séquestrées. Bien que ce ne soit pas un standard, l'initiative REDD+ prévoit une homologation du carbone via son propre système d'évaluation mis en place par le comité exécutif de chaque pays concerné.

Le marché carbone, rencontre des limites dans son efficacité à générer des sources de financement pour les projets de foresterie ou d'agriculture. En effet, l'offre de crédit carbone est souvent supérieure à la demande. D'après les acteurs clés interrogés pour cette étude, le marché carbone est saturé et beaucoup de crédits peinent à trouver des acheteurs. De plus l'homologation des crédits selon les standards cités précédemment est coûteuse et ce coût supplémentaire doit être ajouté au budget total du projet. Une solution pour dépasser cet obstacle financier peut-être de vendre les crédits à l'avance à l'acheteur partenaire. Cela implique néanmoins de tisser des partenariats étroits avec des acheteurs potentiels. Le répertoire suivant recense des partenaires ayant manifesté leur intérêt pour le rachat de crédits carbone issus de projets associant secteur forestier et secteur cacao en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Le Tableau 7 liste, de façon non exhaustive, différents partenaires potentiels pour l'achat de crédit carbone ou l'homologation de projets. Pour plus d'informations, voir les fiches détaillées en Annexe.

Tableau 7 - Partenaires pour le rachat de crédits carbone

Nom	Champ d'action	Contact
BNP Paribas	Agroécologie, préservation et restauration forestière Achat de crédits carbone possible via « <i>Climate seeds</i> » ou via une unité interne de la BNP qui fait du trading pour ses clients	Jean de Saint Victor : jean.desaintvictor@bnpparibas.com
Livelihoods carbon fund #2	Ce fonds vise le rachat de crédits carbone générés par des projets portant sur des écosystèmes qui assurent la sécurité alimentaire des communautés rurales et contribuent à lutter efficacement contre le changement climatique. Il englobe trois thèmes : l'agroforesterie, la restauration de mangroves et l'énergie rurale.	www.livelihoods.eu/fr/lcf/
REDD+ Afrique centrale	Compensation carbone, lutte contre la déforestation et la dégradation forestière Homologation de crédits carbone pour la vente sur le marché volontaire.	
REDD+ Côte d'Ivoire	Homologation REDD+ pour vente des crédits carbone sur le marché volontaire Le programme REDD+ Côte d'Ivoire va signer, d'ici juin 2020, un programme de réduction des émissions avec la Banque mondiale. Cette dernière s'engagerait à acheter 16 millions de tonnes de CO2 à 5\$ la tonne sur la période 2020-2024.	Zana Inzan : ozana.inzan@reddplus.ci

3.1.3 Les subventions

Il existe un troisième type de financement : les subventions. Ici ce sont des fondations, des organismes philanthropiques ou des programmes de développement qui viennent appuyer des projets spécifiques. Les montants sont moins importants que dans le cas de la finance mixte mais il n’y a pas de retour sur investissement attendu. En revanche, plusieurs de ces organismes ne fournissent pas de subventions au secteur privé. Ne sont donc recensés ici que des organismes (liste non exhaustive) qui travaillent avec le secteur privé ou qui acceptent qu’un membre du projet soit issu du secteur privé à condition qu’il ne soit pas le porteur de projet. Les organismes mentionnés au Tableau 8 nous ont tous confirmé leur intérêt pour des projets associant entreprises forestières et cacaoculture. Pour plus d’informations, se référer aux fiches présentes en Annexe.

Tableau 8 - Présentation des bailleurs pouvant être sollicités

Organisme	Champ d’action	Contact
AFD (Agence française de développement)	L’AFD a mis en place plusieurs programmes de développement durable de la cacaoculture. En Côte d’Ivoire, elle a par exemple soutenu le projet REDD+ de La Mé. Au Bassin du Congo, dans le cadre des programmes de relance des filières cacao des différents pays du bassin mais aussi de la stratégie de lutte contre la déforestation importée en France, l’AFD a lancé plusieurs initiatives. Au Congo par exemple, l’AFD vise à soutenir les politiques cacaoyères sans impacter les écosystèmes forestiers (régénération de cacaoyères existantes, itinéraires techniques pour plantation agroforestière en zone dégradée, lutte contre le travail des enfants...).	www.afd.fr Christophe Ducastel : ducastel@afd.fr Mathieu Schwartzberg : augerschwartzbergm@afd.fr
AWAC (Agence wallonne de l’air et du climat)	Dans le cadre de la solidarité climatique, l’AWAC finance des projets d’adaptation au changement climatique ou d’atténuation du changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l’érosion des sols et des rivages - Meilleure gestion de l’eau - Développement d’une agriculture familiale - Lutte contre la désertification - Amélioration de l’efficacité énergétique - Gestion des déchets et amélioration de la salubrité 	www.awac.be/index.php/presentation Pierre Deweireld : pierre.deweireld@spw.wallonie.be
Fondation BNP Paribas- Programme Climate and biodiversity initiative	Projets de recherche sur le thème du climat et de la biodiversité	group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/fondation-bnp-paribas/environnement

Organisme	Champ d'action	Contact
GIZ (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)	La GIZ a mis en place plusieurs programmes de développement durable de la cacaoculture. En Côte d'Ivoire, elle a par exemple conduit le projet PROFIAB incluant du reboisement agroforestier dans la région de San Pedro. La GIZ a également conseillé les entreprises forestières souhaitant développer l'approche contractuelle sur les aspects réglementaires. Récemment, la GIZ a lancé un vaste programme de développement de l'agroforesterie cacaoyère : le Centre d'innovations Vertes visant à augmenter les revenus des producteurs via l'adoption de pratiques agricoles durables.	www.giz.de Yanek Declaire : Y.Declaire@cgiar.org
PPECF (Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts)	Soutien à l'exploitation forestière certifiée, développement de projets communautaires en périphérie de concessions <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification - Amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts - Renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable 	www.ppecf-comifac.com/ Romain Laurent : romain.lorent@eco-consult.com
Precious Forest Foundation	La fondation soutient des projets scientifiques qui améliorent l'utilisation durable des forêts tropicales et qui contribuent à leur préservation sur le long terme. Les projets reconnaissent la contribution vitale des forêts tropicales et, à travers des innovations concrètes et viables, jouent un rôle important dans la protection et le renforcement des fonctions multiples des forêts.	precious-forests.foundation/ Jeanne Ehrensperger : jeanne.ehrensperger@bruggerconsulting.ch

● Les partenariats public-privés

Enfin, des partenariats publics-privés peuvent également être mis en œuvre pour financer des projets portés par le secteur forestier. Certaines agences de développement ont mis en place des outils pour faciliter l'émergence de ce type de partenariat. Ainsi, l'outil DeveloPPP de la GIZ est à la disposition des entreprises travaillant dans les pays en développement. L'outil vise les projets qui mettent un nouveau produit sur le marché, expérimentent une innovation technologique, forment le personnel ou les fournisseurs pour améliorer la qualité des produits et services ou augmentent l'exigence de la chaîne d'approvisionnement pour viser une certification (voir la fiche détaillée en annexe pour plus d'informations).

3.2 Partenaires techniques

Pour mener à bien ses projets, une entreprise forestière peut faire appel à des partenaires techniques spécialisés dans le domaine de l'agroforesterie. Ces derniers pourront l'appuyer pour les activités suivantes :

- La **définition, le dimensionnement et la faisabilité** du projet : étude de faisabilité, *Business plan*, diagnostic agraire participatif auprès des populations locales, *etc.*
- La mise en place des **itinéraires techniques agroforestiers** : choix (participatif ou non) des espèces, densité et méthode de plantation, répartition au sein des parcelles agroforestières, périodes de plantation, *etc.*
- La **mise en œuvre** du projet : installation et suivi de la pépinière, distribution des plants, sensibilisation et formation des producteurs pour la plantation et l'entretien des arbres ;
- Le **suivi** du projet : relation entre l'entreprise forestière et les coopératives dans le cas d'une approche filière, suivi des arbres (outil digitalisé ou non), cartographie des parcelles, appui aux coopératives pour la certification, mise en place d'un PSE, *etc.*

Ces partenaires peuvent être issus du **monde académique** (universités, centres de recherches, centres de recherches internationaux), des **bureaux d'études**, des **organisations non gouvernementales** ou des **entreprises sociales** spécialistes de la mise en place et du suivi de projets agroforestiers.

- **Partenaires techniques académiques**

L'intérêt de travailler avec des partenaires académiques tient dans la **qualité des compétences** scientifiques de ces derniers. Ce partage d'expérience peut aider l'entreprise forestière dont ce n'est pas la spécialité à définir des itinéraires techniques adaptés à la cacaoculture en fonction des résultats de recherche les plus récents. De plus, associer un projet de recherche scientifique au projet de l'entreprise forestière permet **d'attirer des financements** plus largement et d'une autre envergure. Par exemple, la fondation BNP citée précédemment ne finance que des projets ayant un volet recherche. Le répertoire présenté au Tableau 9 présente quelques-uns des partenaires académiques pouvant être sollicités. Cette liste est loin d'être exhaustive mais elle recense les partenaires contactés ayant déjà travaillé dans le domaine de l'agroforesterie cacao, reconnus dans ce champ disciplinaire et ayant manifesté leur intérêt pour être sollicités par une entreprise forestière lors de nos échanges avec eux.

Tableau 9 - Partenaires académiques ayant une expertise en agroforesterie cacao

Nom et pays	Description de l'expertise en lien avec l'agroforesterie cacao	Contact(s)
<p>CIRAD (Centre International de Recherche pour l'Agronomie et le Développement)</p> <p>Siège en France Equipes en Côte d'Ivoire et en Afrique centrale</p>	<p>Compétences agroforesterie cacao :</p> <p>Cacaoculture, agroforesterie, itinéraires techniques, certification, foresterie tropicale</p> <p>Exemples de projets :</p> <p>Centre d'Innovations Vertes (GIZ/CIRAD /ICRAF) sur le potentiel de l'agroforesterie pour l'augmentation des revenus et la création d'emplois ruraux en Côte d'Ivoire</p> <p>Programme Desira (financement Union Européenne et Agence française de développement) : projet COCOA4FUTURE qui vise à réduire la vulnérabilité des exploitations cacaoyères en Côte d'Ivoire et au Ghana tout en préservant l'environnement et en identifiant des leviers de durabilité socio-économique</p>	<p>François Ruf : francois.ruf@cirad.fr</p> <p>Patrick Jagoret : patrick.jagoret@cirad.fr</p> <p>Jean-Michel Harmand : jean-michel.harmand@cirad.fr</p> <p>Guillaume Lescuyer : guillaume.lescuyer@cirad.fr</p>
<p>CIFOR Center for International Forestry Research</p> <p>Siège en Indonésie Equipes au Cameroun</p>	<p>Compétences agroforesterie cacao :</p> <p>Foresterie tropicale, agroforesterie, certification, analyse de filière</p> <p>Exemples de projets :</p> <p>Programme FTA (Forest, Trees and Agroforestry) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude la durabilité de la filière cacao au Cameroun - Identification des opportunités de développement de l'agro-écologie et de l'agroforesterie dans le paysage de la réserve de biosphère de Yangambi en République Démocratique du Congo 	<p>Informations non disponibles</p>
<p>Gembloux Agro-Bio Tech Université de Liège</p> <p>Belgique</p>	<p>Compétences agroforesterie cacao :</p> <p>Foresterie tropicale, agroforesterie, agronomie, foresterie sociale, certification forestière, analyse de filière, agro-alimentaire</p> <p>Exemples de projets :</p> <p>People, Planet and Cocoa visant la mise en place de pratiques agroforestières dans les plantations de cacao d'une coopérative à Man, et la diversification des productions agricoles/agroforestière et des revenus associés</p> <p>Installation de parcelles de plantation de bois d'œuvre dans les concessions forestières en Afrique centrale</p> <p>Plantation d'essences de bois d'œuvre dans les trouées d'abattages dans les concessions forestières d'Afrique centrale</p>	<p>Barbara Haurez : barbara.haurez@uliege.be</p> <p>Jean-Louis Doucet : jldoucet@uliege.be</p>

Nom et pays	Description de l'expertise en lien avec l'agroforesterie cacao	Contact(s)
	<p>Campus Vert : mise en place d'un site de démonstration des systèmes agroforestiers au sien de l'Université de Kinshasa</p>	
<p>ICRAF World Agroforestry Center</p> <p>Siège au Kenya Equipes au Cameroun et en Côte d'Ivoire</p>	<p>Compétences agroforesterie cacao :</p> <p>Conduite de pépinières, variétés améliorées, itinéraires techniques, cacaoculture, approche participative pour le choix des espèces, approche paysagère, chaîne de valeur, préservation forestière et REDD+, foresterie communautaire, microfinance, analyses institutionnelles</p> <p>Exemples de projets :</p> <p><i>Appui à une production de cacao diversifiée autour de parcs nationaux (Mont Cameroun, Parc National de Korup et Takamanda)</i></p> <p><i>Projet Vision for Change en partenariat avec Mars en Côte d'Ivoire : intensification durable de la cacaoculture via le greffage et l'agroforesterie</i></p> <p><i>Collaboration avec Pallisco (entreprise forestière) à l'Est du Cameroun pour les appuyer à la propagation d'arbres indigènes en vue d'enrichir les plantations et impliquer les communautés voisines dans le développement de l'agroforesterie</i></p> <p><i>Collaboration avec CIB/OLAM sur financement UICN/Livelihoods sur la domestication des espèces indigènes</i></p> <p><i>Landscape PPI Study au sein du programme Cameroon Green Cocoa Landscape porté par IDH et le WWF</i></p> <p><i>Organisation de formations sur la diversification pour les producteurs de cacao de TELCAR/Cargill au Cameroun, Ghana et Côte d'Ivoire</i></p>	<p>Ann Degrande : A.Degrande@cgiar.org</p>
<p>IRAF Institut de recherche agronomique et forestière</p> <p>Gabon</p>	<p>Compétences agroforesterie cacao :</p> <p>Agroforesterie, foresterie et valorisation des services écosystémiques, mycologie, botanique, agronomie et gestion des ressources naturelles, foresterie et développement rural, sylviculture et dynamique des milieux, technologie du bois</p> <p>Exemples de projets :</p> <p><i>Participation à une stratégie et plan d'action du développement de la cacaoculture en Afrique</i></p>	<p>Christian Ntoutoume : ntoutoumechristian42@gmail.com</p> <p>Steeve Ngama : ngama.steeve@gmail.com</p> <p>Département de phytotechnie : dept.phytotechnie@cenarest-iraf.com</p>

Nom et pays	Description de l'expertise en lien avec l'agroforesterie cacao	Contact(s)
	<p>centrale pour la province du Woleu-Ntem au nord du Gabon</p> <p><i>Conventions avec la CAISTAB et OLAM</i></p>	
<p>USTM</p> <p>Université des Sciences et Techniques de Masuku</p> <p>Gabon</p>	<p>Compétences agroforesterie cacao :</p> <p>Domestication des espèces indigènes, pépinières, plantations forestières, cacaoculture, itinéraires techniques agroforestiers</p> <p>Exemples de projet :</p> <p><i>Mise en place des systèmes agroforestiers au voisinage de la station d'Ipasa Makokou, par l'IPHAMETRA et Pro Natura International</i></p> <p><i>Plantations d'Azobé, Moabi, Movingui en savane d'Okondja et de Lelama dans la CFAD de CEB-Precious Woods en collaboration avec Gembloux Agro-Bio Tech et Nature+</i></p> <p><i>Mise en place, dans la province du Haut-Ogooué de parcelles expérimentales de cultures associées au Cacao et au Café, Projet développé par la Caisse de Stabilisation et de Péréquation (CAISTAB, Gabon) dans le cadre de la relance de la filière Café-Cacao au Gabon</i></p> <p><i>Elaboration d'une stratégie de développement de projets agroforestiers dans le cadre du fonds de développement local</i></p>	<p>Alain Souza : souzapg@yahoo.fr</p>
<p>ERAIFT</p> <p>Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux</p> <p>République Démocratique du Congo</p>	<p>Compétences agroforesterie cacao :</p> <p>Botanique, agroforesterie, biologie, aménagement, suivi et évaluation de projets</p> <p>Connaissance et domestication des espèces agroforestières de l'Afrique tropicale et particulièrement celles de l'Afrique centrale, filières de valorisation de produits agroforestiers, mise en place et suivi de pépinière villageoise et plantations agroforestières, étude de faisabilité (diagnostic participatif) de projet agroforestier, prise en compte du foncier et du genre, évaluation de projet agroforestier.</p> <p>Exemples de projet :</p> <p><i>Mission d'appui au projet « Agroforêts pour le développement de Kipushi (AFODEK)</i></p> <p><i>Evaluation économique et financière du système/modèle agroforestier de NTSIO afin d'évaluer les opportunités, faisabilité et modalités de</i></p>	<p>Isaac Diasambu : i.diansambu@eraift-rdc.org</p> <p>Ernestine Lonpi Tipi : ernestinetipi@gmail.com</p> <p>Baudoin Michel : baudouinm@africanparks.org</p>

Nom et pays	Description de l'expertise en lien avec l'agroforesterie cacao	Contact(s)
	<i>réplications du modèle par les acteurs de secteur public et privé</i>	
Université Nangui Abrogoua <i>Unité de formation des sciences de la nature</i> Côte d'Ivoire	Compétences agroforesterie cacao : Agroforesterie, botanique, installation et suivi de pépinière, diagnostic agroforestier. L'université peut également faciliter le contact avec les administrations. Exemples de projet : <i>Projet en cours en coopération avec Gembloux Agrobiotech, la chocolaterie Galler et la coopérative Yeyasso : mise en place de systèmes agroforestiers dans les cacaoyères paysannes sur la base de consultation participative des producteurs pour le choix des espèces (densité 60 arbres par hectare, 200 à 300 producteurs ciblés)</i>	Yao Lambert Kouadio : lambertio10@yahoo.fr
UGhent Université de Ghent Belgique	Compétences agroforestières : Agroforesterie, cacaoculture, pollinisation, gestion intégrée des sols Wouter Vanhove est membre du groupe de travail 'Déforestation' du partenariat <i>Beyond Chocolate</i> (Ministre de la Coopération au Développement, secteur privé cacao, société civile et secteur académique) ayant pour objectif de stopper la déforestation liée à la production de cacao Exemples de projet : Gestion intégrée des sols et l'agroforesterie en Malaisie Lutte intégrée contre des ravageurs et la promotion de la pollinisation par l'agroforesterie en Côte d'Ivoire.	Wouter Vanhove : Wouter.Vanhove@ugent.be Patrick Van Damme : Patrick.VanDamme@ugent.be
Université de Daloa Côte d'Ivoire	Compétences en agroforesterie : Plantation forestière, installation et suivi de pépinière, gestion forestière Exemples de projets : <i>Projet pilote d'agroforesterie cacao en partenariat avec la SODEFOR dans la forêt classée du Haut Sassandra (reboisement en plein dans les espaces entre les cacaoyères, essences fruitières dans les plantations de cacao et essences commerciales en bordure de plantation) sur une parcelle de 60 hectares</i>	Sabas Barima : byssabas@gmail.com

- **Partenaires techniques : Bureaux d'études**

Pour le dimensionnement du projet et l'étude de sa faisabilité, des bureaux d'étude peuvent être sollicités par les entreprises forestières. Ces derniers peuvent aider l'entreprise à mieux définir le projet (nombre de producteurs visés, estimation du coût de l'opération, définition des itinéraires techniques agroforestiers, calcul de la répartition de la valeur ajoutée entre les différentes parties prenantes, etc...). Une fois le projet défini, le bureau d'étude se charge d'évaluer sa faisabilité en prenant en compte les différents paramètres (prise en compte des coûts et charges, évaluation de la motivation des producteurs à participer au projet par un processus de diagnostic participatif, estimation du retour sur investissement, montage d'un *Business plan* pour l'entreprise). Avoir une étude de faisabilité solide est un atout pour la recherche de financements. Le site internet de l'ATIBT pourra être consulté pour rechercher un bureau d'étude à même de mener ce type de travail.

- **Partenaires techniques : ONG et entreprises sociales**

Pour ce qui concerne le volet opérationnel du projet, des ONG ou entreprises sociales spécialistes de la foresterie, de l'agroforesterie ou de l'utilisation durable des terres peuvent être sollicitées. Ces organismes pourront appuyer la candidature d'un projet pour la recherche de financement. Leur intervention peut apporter un crédit supplémentaire au projet. En effet, ces organismes sont dédiés à la définition et la mise en place de projets. Leurs expériences et leurs réflexions issues des projets menés par le passé leur permet d'avoir un retour sur expérience riche et d'identifier les leviers de réussite pour un projet agroforestier. L'entreprise forestière qui travaillera en partenariat avec eux pourra donc bénéficier des leçons tirées des projets passés.

La participation des populations locales dans la définition des objectifs du projet, le choix participatif des espèces à associer aux cacaoyers ainsi que l'identification d'un solide débouché pour le cacao (avec une certification éventuelle) sont les éléments qui ont été cités par ces partenaires afin de définir les ingrédients du succès d'un projet agroforestier. Ce travail de diagnostic, concertation, formation auprès des populations locales dépasse largement les prérogatives d'une entreprise forestière. Déléguer cette dimension du projet peut permettre de soulager l'entreprise, de renforcer la crédibilité du projet, d'élargir son réseau de partenaires et de bénéficier de l'expérience de ces organismes. Le répertoire suivant présente des ONG ou entreprises sociales d'envergure internationale. Il existe également nombre d'ONG locales qui peuvent être à même de porter ces projets agroforestiers mais auprès desquelles nous n'avons pas eu de contacts. Le répertoire n'est donc pas exhaustif. En revanche, il recense exclusivement des organismes qui ont témoigné de leur vif intérêt et de leur disposition à travailler sur l'implémentation de projets agroforestiers cacao portés par des entreprises forestières dans les pays cibles de la présente étude.

4 CERTIFICATIONS AGRICOLES ET FORESTIERES : DES PISTES DE SYNERGIE A L'ECHELLE PAYSAGERE

Il existe en agriculture familiale un ensemble de labels de certification qui permettent de valoriser des pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes, des espaces forestiers et des travailleurs.

Toutefois, parmi ces pratiques l'agroforesterie reste difficile à certifier pour les raisons suivantes :

- **Définition** : la **définition de l'agroforesterie est floue**, elle désigne toute association entre des plantes cultivées et des arbres. Ainsi, chaque label de certification doit fournir ses propres critères (densité, strate d'arbres, nombre d'espèces) en matière d'agroforesterie. Ce qui induit une rigidité, une standardisation des pratiques agroforestières et un manque de cohérence écologique (une densité d'arbres ne dit rien de la diversité, de la stratification par exemple) ;
- **Temporalité** : la transition pour passer d'un système dit de « plein soleil » c'est-à-dire contenant très peu d'arbres associés aux cacaoyers à un système agroforestier est longue. Les labels les plus exigeants, requérant notamment la présence d'une strate d'arbres très haute ne peuvent être adaptés aux régions où le plein soleil domine, même si les producteurs ont une volonté de conversion de leurs plantations vers des systèmes agroforestiers ;
- **Vérification** : la vérification sur le terrain des critères agroforestiers est fastidieuse et longue. En effet, un critère reposant sur la densité (nombre d'arbres par hectare en plus des cacaoyers), nécessite des inventaires et la mesure de la densité dans chacune des parcelles certifiées. Contrairement à l'exploitation forestière, la cacaoculture implique des dizaines de milliers de petits producteurs. Pour résoudre ce problème la certification a lieu à l'échelle de la coopérative mais les audits ne peuvent se passer de visites de terrain dans les plantations. Même si un nombre limité de producteurs est tiré au hasard, la mesure des critères agroforestiers est très longue et coûteuse ce qui peut induire une réduction du nombre de producteurs visités et donc une moindre fiabilité des exigences des labels ;
- **Traçabilité** : enfin, la cacaoculture fait face à un défi de traçabilité lié au fait que les fèves proviennent de centaines de plantations au sein d'une même coopérative et parfois de plusieurs coopératives au sein d'un même camion de transport. L'impossibilité de tracer le cacao fève par fève est dépassée par une traçabilité à l'échelle du sac mais il est facile de remplir un sac avec un contenu autre ou d'en changer le contenu en cours de parcours. Ainsi, mettre en lien des fèves avec leur plantation d'origine relève du défi et il est difficile de garantir que des fèves données respectent les critères agroforestiers. La confiance ou la mise en place de circuits réduisant les intermédiaires sont des leviers importants pour dépasser cet écueil de la traçabilité.



Photo 2 - Les défis de la traçabilité en Côte d'Ivoire : la mise en sac du cacao dans une coopérative certifiée. Des fèves de centaines de plantations différentes, certifiées et non certifiées, sont réunies dans une même coopérative. (Crédit Photo : Elsa Sanial, Blé, 2019).



Photo 3 - Les défis de la traçabilité en Côte d'Ivoire : rangement non distinct des sacs de fèves certifiées (« Cacao des membres ») et des sacs de fèves non certifiées (« Cacao des non-membres ») (Crédit Photo : Elsa Sanial, 2016).

Malgré ces difficultés, il existe plusieurs labels de certification en cacaoiculture. Ils se distinguent par deux approches différentes :

- La **certification de masse** (telles que *Rainforest Alliance* certifiant près de 20% des superficies de cacao mondiales, *UTZ* et *FairTrade International*) avec des critères peu exigeants permettant de certifier largement. Ces certifications essuient des critiques assez fortes : leur approche est centrée sur l'augmentation des rendements dans l'intérêt premier de l'industrie (Ruf *et al.*, 2013), le mécanisme de formation des producteurs est *top-down* et les conseils sont inadaptés aux systèmes agricoles paysans et aux filières PFNL locales (Sanial et Ruf, 2018), nombre de leurs critères ont un aspect invérifiable (Uribe-Leitz et Ruf, 2019). Toutefois, les standards sont en constante évolution et tentent d'intégrer les critiques qui leur sont faites pour améliorer leur impact ;



Photo 4 - Coopérative certifiée Fairtrade et UTZ, Bacon, Côte d'Ivoire (Crédit Photo : Elsa Sanial, mars 2015)

- La **certification de niche** (*Agriculture biologique* certifie près de 3% des superficies de cacao mondiales, *Bird friendly* pour le café) plus exigeantes, visant un cacao de qualité, le non-recours à des pesticides et une préservation forte de la biodiversité au sein des systèmes agricoles. Toutefois, de telles certifications sont dures à mettre en place dans les régions pionnières de production de cacao comme l'Ouest de la Côte d'Ivoire où les systèmes plein soleil dominant et où la diversité d'usages des sols est très faible induisant des problèmes récurrents de maladies et parasites ainsi que le recours à des traitements chimiques.

4.1 Les critères agroforestiers des certifications agricoles

Le Tableau 10 compare les critères agroforestiers de différents labels agricoles. La certification *Bird Friendly* qui ne certifie que du café est présentée à titre d'exemple pour illustrer la teneur de critères agroforestiers exigeants.

Tableau 10 - Comparaison des approches agroforestières de différents labels cacao

Label de certification	Approche	Critère agroforestier	Valeur ajoutée pour les producteurs
Rainforest Alliance 	Préservation des écosystèmes, lutte contre la déforestation	Couverture agroforestière « optimale » : 15% de la superficie de la plantation est couverte par la végétation « native » (Standard 2017)	Prime de 7cts d'euros par kilo pour le producteur et pour la coopérative
UTZ (en cours de fusion avec Rainforest Alliance) 	Bonnes pratiques agricoles pour l'augmentation des revenus	12 arbres par hectare	Prime de 7cts d'euros par kilo pour le producteur et pour la coopérative
Fairtrade International 	Rémunération et respect des droits des producteurs, travail des enfants et gouvernance dans les coopératives	Pas obligatoire mais recommandée dans le Plan d'Amélioration de la production durable (Standard 2017)	Prix minimum garanti aux producteurs indépendamment des fluctuations du marché et en fonction du pays. Prime additionnelle à la coopérative.
Bird friendly (café) 	Préservation de l'habitat des oiseaux	Critères agroforestiers dont : - La canopée constituée de végétation native est > à 12m de haut - Plus de 10 espèces d'arbres - Au moins trois strates arborées : la strate principale représente 60% de la couverture foliaire - Certification biologique (https://www.cafebirdfriendly.org/fr/)	Prime additionnelle à la prime café biologique versée aux producteurs
Agriculture biologique 	Pas d'intrants chimiques (pesticides et engrais minéraux)	Pas de critère agroforestier	Achat et primes garantis (ex : 1250 frcs CFA/kg : prix payé par Ethiquable à la coopérative SCEB en Côte d'Ivoire)

Il apparaît que le critère agroforestier n'est pas présent dans toutes les certifications et qu'il est parfois très léger au regard des densités agroforestières qui peuvent être rencontrées dans certains systèmes comme les systèmes *cabruças* au Brésil (120 arbres par hectare en moyenne d'après Sambuichi *et al.*, 2012) ou les agroforêts denses et complexes du centre Cameroun (autour de 300 arbres par hectare d'après Sonwa *et al.*, 2017). Enfin, l'approche par une densité d'arbres par hectare, un nombre d'espèces natives ou un taux de couverture nécessite un travail de terrain long et fastidieux.

Dans le cadre du projet de la Mé (Tableau 4 au Titre 2.2), une approche innovante a été mise en place par l'association Nitidae en collaboration avec le chocolatier Alter Eco. L'objectif de cette approche était de pouvoir fournir un critère agroforestier rapidement vérifiable sur le terrain, souple pour embrasser une diversité de pratiques agroforestières menées par les producteurs et robuste pour pouvoir être lié à des services environnementaux comme le stockage de carbone. Il a ainsi été choisi comme indicateur agroforestier **la surface terrière**. Elle est bien corrélée au stockage de carbone, peut être mesurée en quelques minutes seulement sur la parcelle à l'aide d'un relascope. Pour une surface terrière supérieure à 8m² par hectare (ce qui correspond à environ 30% de couverture d'ombrage tel que recommandée par Blaser *et al.*, 2018), les producteurs reçoivent une prime agroforestière (0,15 centimes d'€ par kg) en plus de leur prime de certification agriculture biologique. Si cette prime ne fait pas l'objet d'un label de certification à proprement parler mais plutôt d'un paiement pour services environnementaux, elle peut néanmoins nourrir des réflexions techniques sur les mécanismes de certification de l'agroforesterie. A notre connaissance, cette expérience est la seule initiative visant à labelliser le caractère agroforestier d'une plantation de cacao.

4.2 Une place pour les arbres hors forêt dans les certifications forestières ?

L'agroforesterie se situe à mi-chemin entre l'agriculture et la foresterie. Jusqu'à présent, les certifications forestières (PEFC et FSC) se sont cantonnées à la certification de l'exploitation forestière sur le périmètre de la concession. Toutefois les paradigmes sont en train d'évoluer vers la certification des arbres hors forêt et l'inclusion d'une approche paysagère plus large. Les raisons de cette évolution sont les suivantes :

- En se focalisant sur les forêts, les certifications passent à côté d'une source importante de bois d'œuvre, pour les marchés domestiques notamment (plantations, systèmes agroforestiers, forêts urbaines, haies bocagères pour le bois énergie, etc.). Certifier ces réserves de bois d'œuvre permet d'embrasser une plus grande diversité de sources de bois d'œuvre mais aussi d'accompagner la transition vers une exploitation du bois d'œuvre moins concentrée sur les forêts ;
- Que ce soit du côté des certifications agricoles ou des certifications forestières, le paradigme évolue à la faveur d'une approche paysagère. Nombre d'enjeux environnementaux ne peuvent être pensés à l'échelle de la parcelle agricole ou de l'exploitation forestière (protection des bassins-versants, érosion des sols, corridors pour la faune...). Ainsi, les labels de certifications forestières mais aussi agricoles, ont entamé la réflexion sur l'élargissement de leurs approches.

Il n'existe pas encore de labels de certification qui permettent de certifier à la fois une production de bois d'œuvre et de cacao mais certaines évolutions actuelles des standards laissent apparaître des opportunités en ce sens.

PEFC est une alliance internationale de systèmes de certification nationaux. Ainsi, dans certaines régions du monde la réflexion sur l'intégration des arbres hors forêt au standard de certification est en cours. Déjà bien avancée en Inde et en Chine, cette réflexion suit également son cours en Thaïlande, Espagne, Italie, Nouvelle-Zélande et Australie. Cette liste laisse voir que l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale ne sont pas encore motrices dans ce processus de transformation du label. Le cacao, du fait de son lien intrinsèque à la déforestation et de sa présence en bordure de nombreuses concessions forestières fait l'objet d'une attention particulière chez PEFC y compris pour les pays qui ne vont pas développer de standard national pour les arbres hors forêt. Ainsi, PEFC est à la recherche de modèles théoriques et visite des projets pilotes associant cacaoculture et foresterie.

Toutefois, cette certification des arbres hors forêt mise en place par PEFC ne porterait que sur la dimension bois d'œuvre des systèmes agroforestiers et ne s'intéresserait pas à la dimension agricole de ces derniers. Travailler avec des milliers de petits producteurs ou des centaines de coopératives agricoles représenterait déjà un changement institutionnel majeur pour PEFC qui est plus habitué à travailler avec de grandes entreprises forestières. A long terme, et pour certifier le volet agricole des systèmes agroforestiers, PEFC réfléchit plutôt à s'allier avec des certifications agricoles existantes. Une discussion est engagée avec *Global Gap*³ sur le sujet.

³ <https://www.globalgap.org/>

Dans ce cadre, les entreprises forestières certifiées du bassin du Congo ou d’Afrique de l’Ouest initiant des projets cacao peuvent entrer en discussion avec PEFC afin d’élaborer des projets pilotes, de nourrir les réflexions en cours sur la certification des arbres hors forêts et de renforcer leurs liens avec la certification forestière. Ces initiatives, avant-gardistes pourraient être motrices dans l’évolution ou la diversification du standard.

FSC nourrit une réflexion similaire. L’objectif n’est pas de créer un nouveau standard mais plutôt d’identifier et de tester les manières dont FSC peut s’engager à l’échelle du paysage au-delà des pratiques de gestion forestière responsable. Par exemple, un outil d’évaluation et de valorisation des services écosystémiques est en train d’être testé au sein du FSC⁴. Cet outil est plus centré sur les impacts écosystémiques de la gestion forestière et agricole que les certificats traditionnels. Il ne certifie pas la production agricole mais permet de démontrer, mesurer et certifier ses impacts sur la conservation ou la restauration des services écosystémiques et de pouvoir les revendiquer auprès d’acheteurs potentiels. Cet outil est encore au stade expérimental. Il est testé dans différents projets pilotes. Ici encore le continent africain est à la marge de ces évolutions. Initier ce type d’évaluation des services écosystémiques auprès de FSC permettrait donc à une entreprise forestière d’Afrique de l’Ouest ou centrale d’être pionnière dans ces initiatives. Pour faciliter la valorisation économique des services écosystémiques générés, FSC propose également de mettre l’entreprise volontaire en lien avec des acheteurs potentiels (fonds verts, entreprises privés, fondations, etc.).

Dans le même sens, les certifications agricoles cherchent à évoluer pour adopter une approche plus paysagère, notamment pour répondre aux critiques sur les limites des approches à l’échelle de la parcelle pour agir sur la déforestation. C’est en ce sens que *Rainforest Alliance* collabore à l’approche *LandScale*⁵ qui vise à mettre en place une méthode pour mesurer les performances à l’échelle de tout un paysage. Des indicateurs de durabilité sont actuellement testés dans différents projets pilotes dont certains intègrent exploitation forestière et cacaoculture.

Par exemple le projet pilote « *Evaluer les progrès à l’échelle paysagère vers les engagements ambitieux de la REDD+ et de l’Initiative cacao et forêt* ». Ce pilote a lieu au Ghana dans les *Hotspots* de biodiversité de Juabeso Bla et Kakum et associe les producteurs de fèves, les acheteurs de cacao et le gouvernement. Dans ce paysage de production cacaoyère, *LandScale* est utilisé pour évaluer dans quelle mesure les investissements publics et privés, les stratégies et les activités de terrain répondent effectivement aux engagements pris : mettre un coup d’arrêt à la déforestation, restaurer les régions forestières et assurer un niveau de vie acceptable aux producteurs. *LandScale* cherche à offrir une solution pour les gouvernements et les entreprises visant à évaluer et démontrer leurs impacts à l’échelle paysagère. *LandScale* ouvre actuellement un appel à projets pilotes afin de pouvoir tester ses outils. Cet appel à projet sera clôturé en mai 2020.

⁴ <https://fsc.org/en/page/ecosystem-services-for-forest-managers>

⁵ <https://www.landscape.org/>

Tableau 11- Tendances d'évolution des différents labels : vers une approche paysagère

Standard actuel	Tendance d'évolution vers une approche paysagère
Certifications forestières	
PEFC	Réflexions sur la pertinence d'ajouter aux standards existants des critères pour les arbres hors forêt Etude de partenariats avec les certifications agricoles (ex : <i>Global gap</i>)
FSC	Outil d'évaluation et de certification de la fourniture de services écosystémiques (au sein des concessions certifiées ou dans leur périphérie)
Certifications agricoles	
Rainforest Alliance	Participation au développement de l'outil <i>Landscape</i> à destination des entreprises permettant aux entreprises d'évaluer et de démontrer leurs impacts positifs à l'échelle paysagère
Fairtrade International	Etude de l'intégration d'un volet carbone et zéro-déforestation au sein du label fairtrade

4.3 Quel est l'intérêt d'une production de cacao agroforestière certifiée pour des projets portés par une entreprise forestière ?

L'appui à la certification d'une production de cacao par une entreprise forestière peut faire partie de l'approche développement local mais aussi de l'approche filière (Titre 2.1). En effet, l'entreprise forestière qui se porte acheteuse de cacao peut souhaiter faire reconnaître et accréditer son engagement en faveur de la durabilité et ce jusque sur les marchés de consommation du chocolat. La certification permet cette reconnaissance et offre une traçabilité minimale au produit. La certification biologique est en plein développement dans le secteur du cacao (+21% de superficie certifiée entre 2014 et 2015 selon l'Agence Bio, 2017). Elle reste destinée à un marché de niche (3 % des surfaces mondiales cultivées en cacao en 2017 selon l'Agence Bio) à forte valeur ajoutée. L'obtention de la certification *Agriculture biologique* peut être facilitée dans les régions où il y a une forte diversité paysagère avec la présence de pollinisateurs et prédateurs pour les parasites. Il existe également nombre de plantations de cacao biologiques « par défaut », c'est-à-dire des plantations sur lesquelles les producteurs n'utilisent aucun intrant chimique ou très peu parce qu'ils n'en ont pas les moyens ou qu'ils n'ont pas accès à ce marché. Dans ce cas, la conversion en *Agriculture biologique* est techniquement facilitée et elle permet la valorisation de pratiques déjà vertueuses.

Bien que le cacao biologique soit en plein essor, l'Afrique n'est pas motrice dans cette dynamique. En effet, alors que le continent produit plus de 65% de l'offre mondiale de cacao il ne concentre que 36% des surfaces cultivées en bio (Agence Bio, 2017). Développer cette offre permettrait de changer l'image de la cacaoculture africaine souvent orientée vers les marchés de moindre qualité. Il y a d'ailleurs une certaine demande de ces derniers pour du cacao d'origine africaine afin de diversifier les propriétés gustatives mais aussi de changer l'image de la cacaoculture africaine incriminée pour son impact sur la déforestation, son lien aux multinationales et la question du travail des enfants. Il est intéressant de noter que la République Démocratique du Congo, bien que marginale dans la production de cacao africaine est leader de la production de cacao biologique : elle est en effet le deuxième producteur de cacao biologique (Agence Bio, 2017).

La mise en place d'une activité cacao au sein de l'entreprise forestière ou en partenariat avec celle-ci et la certification de cette activité via les certifications forestières à venir ou les certifications agricoles pourrait permettre de **se distinguer des autres entreprises forestières**. Cette certification liée au cacao affiche une **cohérence entre les différentes initiatives** (certification de l'entreprise forestière, certification des activités agricoles) et peut éventuellement venir **contrebalancer certains manquements ou certaines difficultés liées à la certification forestière**, notamment pour les petites entreprises où les superficies concernées par la cacaoculture sont importantes par rapport aux superficies forestières.

Avec une évolution des standards vers l'échelle paysagère, **la certification de bois d'œuvre au sein de systèmes agricoles va certainement devenir possible**. Cela pourrait se faire soit par l'extension d'une certification forestière au-delà des concessions soit par la collaboration entre certification agricole et certification forestière. Pour l'instant en revanche, il n'existe pas de certification qui permette de labelliser les deux volets d'un système agroforestier (cacao et bois d'œuvre) et l'entreprise souhaitant certifier les deux productions doit faire appel à deux certifications différentes. Le Tableau 11 présente plusieurs recommandations pour les standards de certification forestier et agricole en vue de développer des passerelles entre leurs deux approches.

Malgré ces avantages, il convient de noter que la certification du cacao fait face à différents écueils. Comme indiqué précédemment, l'approche certification de masse est fréquemment sous le feu des critiques pour la légèreté des standards, leur non-vérification sur le terrain ou le manque de traçabilité des produits. La crédibilité de ces approches de masse est aujourd'hui entachée. De plus, cette certification qui a vocation à devenir la norme (certaines industries du cacao ont déclaré vouloir s'approvisionnement 100% en cacao certifié) fait face à un déséquilibre entre l'offre et la demande et une saturation du marché. Ainsi, nombre de producteurs se retrouvent chaque année à vendre du cacao certifié au prix du cacao ordinaire. Amiel et Laurans (2019) expliquent ainsi que 30% seulement du cacao produit sous les normes équitables *Fairtrade* se vend effectivement avec le label.

Tableau 11 - Recommandations aux labels de certification forestière et agricole

	Certification forestière	Certification agricole
Certification des arbres hors forêt	<p>Développer une approche permettant de certifier la gestion des arbres hors forêt pour l'entreprise forestière.</p> <p>Etablir un cahier des charges portant sur l'entretien des arbres hors forêt (taille et élagage compatibles avec la culture principale du système agroforestier)</p> <p>Développer un système de traçabilité pour les arbres hors forêt</p> <p>Développer un label accessible à des organismes autres que des entreprises forestières (ex : coopératives de cacao)</p>	<p>Etendre la labellisation à tous les produits commerciaux sortant de l'agroforêt (y compris le bois d'œuvre)</p> <p>Etablir un cahier des charges portant sur l'entretien des arbres hors forêt (taille et élagage compatibles avec la culture principale du système agroforestier)</p> <p>Développer un système de traçabilité pour les arbres hors forêt en concordance avec les législations forestières</p> <p>Certifier la juste rémunération des producteurs pour la vente de leur bois d'œuvre (prix minimum, compensation des dégâts sur les cultures)</p>
Collaboration entre labels de certification	Homogénéiser les standards afin d'avoir un standard commun pour des parcelles agroforestières ou permettre la reconnaissance mutuelle des standards	
Développement d'une approche paysagère	<p>Possibilité de valoriser dans la certification forestière les actions menées par l'entreprise hors de la concession (au-delà des initiatives de développement local)</p> <p>Evaluer les services écosystémiques fournis par les actions menées hors de la concession forestière</p>	Le standard peut porter sur une échelle plus large que la parcelle et inclure une dimension paysagère (comment plantations de cacao, agroforêts et forêts s'articulent sur un territoire, quelle(s) collaboration(s) entre acteurs etc...)

CONCLUSION

Ce travail prospectif auprès des acteurs clés de l'agroforesterie démontre le potentiel et la pertinence de collaborations entre industries forestières et producteurs/acheteurs de cacao en Afrique de l'Ouest et centrale. L'intérêt de la mise en place de ce type de projet a été démontré théoriquement en exposant quatre modalités de projets possibles selon un gradient d'implication de l'entreprise dans la filière : l'approche nucleus, l'approche contractuelle, l'approche développement local et l'approche filière.

Cet intérêt théorique pour l'entreprise se trouve renforcé par l'intérêt qu'a suscité cette étude auprès de différents bailleurs contactés qui sont en demande de ce type de projet. Pour n'en citer que trois, il peut y avoir des opportunités concrètes de financements ou de partenariats avec la GIZ, l'AFD ou le PPECF. Pour des projets ambitieux, une diversité de fonds d'investissement de finance mixte ou de mécanismes de finance carbone entrent tout à fait dans le cadre d'un projet cacao porté par une entreprise forestière. La réflexion et la mise en place de ce type de projet peuvent être renforcées par le recours à des partenaires académiques et techniques solides qui ont eux aussi fait part de leur intérêt pour le sujet.

Enfin, l'approche paysagère propre à ces collaborations inter-sectorielles (cacao et forêt) fait écho aux réflexions menées actuellement au sein des certifications forestières et agricoles. Ces collaborations permettent en effet de dépasser la dichotomie entre activités agricoles et activités forestières. L'approche paysagère est également au cœur des évolutions de l'action du secteur cacao en faveur de ses engagements de durabilité. Ce dernier évolue progressivement de l'approche certification de masse vers la mise en place de programmes de durabilité internes adoptant une approche paysagère. Ainsi, le secteur cacao peut être un partenaire potentiel. Initier de tels projets permet donc aux entreprises forestières de se placer dans le champ des entreprises proactives et avant-gardistes dans un domaine en plein développement.

Toutefois, les opportunités nombreuses et variées pour de tels projets ne doivent pas occulter l'importance de la co-construction de la réflexion avec les producteurs de cacao qui sont une partie prenante à part entière. Ces derniers ont leurs propres besoins, rationalités et envies et n'adopteront pas le projet si celui-ci ne fait pas écho à leurs intérêts et contraintes. Rappelons en ce sens que l'augmentation des rendements par l'intensification durable, telle qu'elle est en promue dans la majorité des programmes de durabilité du secteur cacao, n'a jamais montré ses preuves en termes de lutte contre la déforestation (Amiel et Laurans, 2017). Sans un partenariat *gagnant-gagnant* solide et une confiance mutuelle entre producteurs de cacao et autres parties prenantes, l'augmentation des rendements peut même avoir un effet inverse : d'attirer plus de producteurs vers les régions forestières et l'opportunité économique que représente la cacaoculture.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agence Bio, 2017. *La bio dans le monde*. Les carnets de l'Agence Bio 2017. 48 pages
- Amiel F. et Laurans Y, 2019. *Pour un cacao sans déforestation : performance des labels et des actions d'entreprises*. Décryptage (IDDRI) n°10. Octobre 2019. 4 pages.
- Blaser W. J., Opong J., Hart S.P., Landolt, J., Yeboah, E. and Six. J., 2018. *Climate-smart sustainable agriculture in low-to-intermediate shade agroforests*. Nature Sustainability 1:5 pp 234-239.
- Ruf F., N'Dao Y., Lemeilleur S. 2013. *Certification du cacao, stratégie à hauts risques*. Bulletin de Veille Inter-réseaux Développement Rural (217), 7 p.
- Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, 2014. *Le nouveau code forestier ivoirien (2014-427)*. Promulgué le 14 juillet 2014. 28 pages
- Ntoutoume C., 2020. *Production durable et compétitive de la cacaoculture de l'Afrique Centrale : Gabon, Cameroun, G.Equatoriale, RDC, République du Congo*. Note conceptuelle (non publiée). 48 pages.
- OIBT, 2017. *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2015-2016*. Rapport organisation internationale des bois tropicaux. 230 pages.
- REDD+, 2017. *Stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire*. Rapport Secrétariat exécutif permanent REDD+. 121 pages.
- Rivain S., Perthuisot N. et Fare Yohann, 2018. *Etude d'opportunité de projets agroforestiers de cultures sous ombrage d'essences forestières*. Rapport ATIBT. 56 pages.
- Sambuichi R.H.R., Vidal D. B., Piasentin F. B., Jardim J. G., Viana T. G., Menezes A. A., Mello D. L.N., Ahnert D. et Baligar V.C., 2012. *Cabruca agroforests in southern Bahia, Brazil: tree component, management practices and tree species conservation*. Biodiversity Conservation 21. pp 1055-1077.
- Sanial E., 2018. *L'appropriation de l'arbre, un nouveau front pour la cacaoculture ivoirienne ? Contraintes techniques, environnementales et foncières*. Cahiers agricultures 27.
- Sanial, 2019. *A la recherche de l'ombre, géographie des systèmes agroforestiers émergents en cacaoculture ivoirienne post-forestière*. Thèse de doctorat. Université Jean Moulin Lyon3. 340 pages.
- Sanial E. et Ruf F., 2018. *Is kola the enemy of cocoa? Critical analysis of agroforestry recommendations made to ivoirian cocoa farmers*. Human Ecology 12 pages.
- Smith-Dumont E., Gnahoua G.M., Ohouo L., Sinclair F.L. et Vaast P. 2014. *Farmers in Côte d'Ivoire value integrating tree diversity in cocoa for the provision of ecosystem services*. Agroforestry system 88:6. pp 1047-1066.
- Sonwa D., Stephan W., Nkongmeneck B. A., Tchatat M. et Janssens M.J.J. 2017. *Structure and composition of cocoa agroforests in humid forest zone of Southern Cameroon*. Agroforestry systems 91:3. pp 451-470.
- Uribe-Leitz E. et Ruf F. 2019. *Cocoa certification in West Africa: the need for change*. In. Sustainable global value chains.

SITES INTERNET CONSULTÉS

<https://www.agrifi.eu/>

<https://www.andgreen.fund/>

<http://www.awac.be/index.php/presentation>

<https://www.cafebirdfriendly.org/fr/>

<https://deskeco.com/rdc-vers-une-production-record-du-cacao-en-2019-par-rapport-aux-cinq-dernieres-annees>

<https://www.developpp.de/en/>

<https://www.earthworm.org/fr>

<http://www.fao.org/faostat/fr/>

<https://fsc.org/en/page/ecosystem-services-for-forest-managers>

<https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/fondation-bnp-paribas/environnement>

<https://www.idhsustainabletrade.com/farmfit-fund/>

<https://www.idhsustainabletrade.com/farmfit/>

<https://www.idhsustainabletrade.com/news/agri3fund-idh-partners-with-rabobank-un-environment-and-mirova-althelia-to-support-deforestation-free-agriculture/>

<https://www.ifad.org/en/abcfund>

<https://info-compenstation-carbone.com>

<https://www.jeuneafrique.com/478856/economie/la-cote-divoire-enregistre-une-hausse-de-28-de-la-production-de-cacao-en-2016/>

<https://kinome.fr/a-propos/>

<http://www.livelihoods.eu/>

<http://www.livelihoods.eu/fr/lcf/>

<https://www.mirova.com/fr/funds/unlisted/3773/land-degradation-neutrality-fund>

<https://www.moringapartnership.com/>

<http://www.natureplus.be/>

<http://www.nitidae.org/>

<http://www.ppecf-comifac.com/>

<https://precious-forests.foundation/>

<https://www.proparco.fr/fr>

<https://www.proparco.fr/fr/page-thematique-axe/fisea>

<https://www.purprojet.com/fr/>

LISTE DES ORGANISMES CONTACTES

Tous les organismes figurant dans la liste ci-dessous ont été contactés par e-mail et téléphone (Skype) lors de la conduite de l'étude.

Financement	Partenaires techniques académiques	Partenaires techniques ONG et entreprises sociales	Certification	Chocolatier	Entreprises forestières
AgriFI *	CIRAD	Purprojet*ᄡ	PEFC*ᄡ	Mondelez*	Tranchivoire*ᄡ
ABCfund*	CIFOR	Nitidae*	FSC*ᄡ	Lindt*	CIB-OLAM*ᄡ
Agri3fund*	ICRAF*	Impactum	Rainforest Alliance*	Cémoi	CFT*ᄡ
Farmfit*	Univ. de Liège*	Earthworm*ᄡ	Fairtrade*ᄡ	Barry Callebaut*ᄡ	Pallisco*ᄡ
IDH*	ENSAF*	Nature +*	Nitidae et Ethiquable*	Ethiquable	CEB-Precious Woods*ᄡ
Ohho banque*	IRAF	Agrisud	UTZ*	Cocoanect*	Interholco
Union Européenne*	USTM*	Olivier Mushiete		Galler*ᄡ	Rougier
Precious Forest Foundation*	IRAD	ATAF		Touton	IFFO
Livelihoods	IRF*	World chimpanzee foundation*			Alpicam
Fondation BNP* Paribas	ERAIFT*	Impactum			Synfoga
BNP Paribas*	INERA	Ecotop			CBG
Total	VUB	VSF			IFFO
PNUF*ᄡ	Univ. Nangui Abrogoua*ᄡ				Corawood
ONU Environnement	Tropenbos international				
EFI*	UGhent*				
AWAC*	Université de Daloa*ᄡ				
REDD+ Côte d'Ivoire*ᄡ	CNRA				
REDD+ Afrique Centrale*ᄡ	IDDR*				
PPECF*ᄡ					
Ministère de la transition écologique et solidaire*					
Mirova					
Banque mondiale					

GIZ Côte d'Ivoire * *μ					
GIZ Afrique centrale *					
AFD*μ					
Moringa *					
World cocoa foundation					
Livelihoods					
Beyond Chocolate*					
Oddo-bhf*					

ANNEXES

Annexe 1 - Exemples de projets associant le secteur cacao et le secteur forestier	46
Annexe 2 - Fiches partenaires financiers – Fonds de financement.....	49
Annexe 3 - Fiches partenaires financiers – Marché carbone	66
Annexe 4 - Fiches partenaires financiers – Les subventions	70
Annexe 5 - Fiches partenaires financiers – Partenariats public-privé.....	78

Annexe 1 - Exemples de projets associant le secteur cacao et le secteur forestier

- **Modèle nucleus : Projet REDD+ de La Mé axé sur la certification biologique et la certification foncière (Côte d'Ivoire)**

Tableau 12 - Projet REDD+ de La Mé

Nom du projet	Projet REDD+ de La Mé
Partenaires	Nitidae, Inprobois, Alter Eco, AFD
Modalité	<i>Nucleus et contractuel</i>
Pays	Côte d'Ivoire (Forêt de Mabi-Yaya, région de La Mé)
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la certification biologique : Plusieurs coopératives ont été accompagnées dans le processus de certification biologique et agroforestière. • Garantie de débouché : Alter Eco achète le cacao ainsi produit, le débouché est garanti avec des prix largement supérieurs aux prix garantis par l'état. Pour une campagne où le prix est fixé à 750 francs CFA par kg, les producteurs reçoivent cette somme plus 100 francs CFA de prime agroforestière et 400 francs CFA de prime agriculture biologique et commerce équitable. • Réduction de la dépendance des populations aux ressources forestières (cueillette de PFNL, chasse, prélèvement de bois) par l'augmentation des revenus et la réhabilitation de cacaoyères autrefois abandonnées. • Reboisement agroforestier par l'entreprise Inprobois (400 hectares). • Engagement pour un prix minimum d'achat à terme pour les essences plantées • Soutien aux producteurs pour l'acquisition d'un titre de propriété individuel, sécurise les droits fonciers des producteurs et l'investissement de l'industriel du bois.



Photo 5 - Récolte de cacao dans une cacaoyère agroforestière certifiée biologique en bordure de la réserve forestière de Mabi-Yaya. (Projet REDD+ de La Mé, Crédit Photo : Elsa Sanial, 2018)

- **Modèle contractuel**

Tableau 13 - Projet de reboisement agroforestier SACO - Tranchivoire

Nom du projet	Reboisement agroforestier
Partenaires	SACO (filiale ivoirienne de Barry-Callebaut) et Tranchivoire
Modalité	<i>Contractuel</i>
Pays	Côte d'Ivoire (les périmètres d'exploitation forestière de Tranchivoire dans les régions de l'Agnéby-Tiassa, de la Mé et du Sud-Comoé)
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Plantation d'arbres dans les cacaoyères selon un espacement qui permet l'accès à des tracteurs forestiers au moment de l'exploitation de ces arbres. • Cent trente-neuf pieds par hectare d'espèces commerciales (Niangon, Acajou, Cédrela, Teck, Framiré, Fraké et Samba) ont été plantés dans ce cadre. • Finalement, le projet pilote n'a pas été étendu à plus grande échelle pour des raisons qui ne nous ont pas été précisées.

Tableau 14 - Projets de reboisement agroforestier Cémoi - Tranchivoire

Nom du projet	Reboisement agroforestier
Partenaires	Cémoi (programme Transparence cacao), Tranchivoire et coopératives de cacao
Modalité	<i>Contractuel</i>
Pays	Côte d'Ivoire (les périmètres d'exploitation forestière de Tranchivoire dans les régions de l'Agnéby-Tiassa, de la Mé et du Sud-Comoé)
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Plantation d'arbres en cacaoyères, le modèle est ici basé sur une densité initiale de 100 arbres par hectare avec un taux de mortalité estimé de 30%. Les densités finales devraient donc atteindre 70 arbres par hectare. Les essences plantées sont le niangon et l'acajou. • Appui au producteur pour l'entretien des arbres : pendant les deux premières années pour entretenir les arbres puis il doit continuer cet entretien sans financement jusqu'à ce que l'arbre s'élève au-dessus de la canopée des cacaoyers (Photo 6). Tranchivoire a ainsi reboisé depuis 3 ans 150 hect de cacaoyères par an avec une moyenne de 5 hect par producteur. • Tranchivoire et Cémoi prioritaires pour l'acquisition respective des arbres et des fèves.



Photo 6 - Jeune niangon (*Heritiera utilis*) planté dans le cadre du contrat entre Tranchivoire, Cémoi et la coopérative SOCAAS-BAD. Cacaoyère du village d'Aké Douanier. Pour favoriser la croissance du plant, une éclaircie a été faite dans la canopée des cacaoyers. (Crédit photos : E.Sanial, 2018)

- Développement Local

Tableau 15 - Projet de développement local CEB Precious Woods

Nom du projet	Soutien à la cacaoculture
Partenaires	CEB Precious Woods, producteurs de cacao
Modalité	Développement local
Pays	Gabon
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Projet entrant dans le cadre des obligations légales de redevance au Fonds de Développement Local (FDL) de l'entreprise. • Création de cacaoyères communautaires (1.5 hectares) expérimentales en 2010 (la dimension communautaire étant obligatoire dans les FDL) au sein de trois villages. • Problème de désinvestissement des communautés pour les travaux concernant ces plantations. • Nouvelle initiative en 2016 : confier la gestion d'une des plantations à un individu qui redistribue ensuite les bénéfices à la communauté.


Tableau 16 - Projet de développement local CIB OLAM

Nom du projet	Développement d'une activité génératrice de revenus
Partenaires	CIB OLAM, producteurs de cacao
Modalité	Développement local
Pays	Congo
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Financement du développement de la cacaoculture : 350 planteurs formés, 3 millions de plants distribués, 2 800 ha plantés) entre 2014 et 2016, dans le cadre du Plan National de Développement Cacao (PND Cacao). • L'état n'ayant pas honoré ses engagements financiers, l'entreprise a dû se désengager du projet. • Alors que les plants arrivent dans leur phase productive, les planteurs ne disposent pas de marché pour écouler leur production.

Annexe 2 - Fiches partenaires financiers – Fonds de financement


- Fonds d'investissement en finance mixte

Tableau 17 - Fiche de présentation du fonds ABCfund

	<h1 style="text-align: center;">ABCfund</h1> <h2 style="text-align: center;">Agri business capital fund</h2>
Organisme :	Fonds d'investissement de finance mixte Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - Gestion du fonds Bamboo Capital Partners et Injaro Investment - Assistance technique fournie par AgriTerra - Sponsors : IFAD, Union Européenne, ACP, Luxembourg Aid and Development et Agra
Pays cible :	Tous
Champ d'action :	Investir auprès des petits producteurs et des Petites à Moyennes Entreprises (PME) agricoles dans les pays en développement pour soutenir des chaînes de valeur agricoles durables et inclusives . L'objectif ultime est d'appuyer la réduction de la pauvreté rurale, nourrir la planète et construire des systèmes alimentaires résilients au changement climatique . Cela inclut des investissements ciblés sur des initiatives qui génèrent de l'emploi et des opportunités économiques pour des millions de femmes et jeunes ruraux. Le fonds vise à améliorer les conditions de vie de 4 millions d'individus.
Type de financement possible :	L'ABCfund offre un éventail de produits financiers dont des prêts et des prises de capital spécifiquement adaptés aux besoins des petits producteurs et entreprises agricoles. Pour garantir le succès de ses investissements, l'ABCfund aide aussi les partenaires à résoudre leur problème de manque de capacités à travers un service d'assistance technique
Montant :	<ul style="list-style-type: none"> - Facilités de fonds de roulement (somme dont dispose l'entreprise pour payer ses charges d'exploitation avant de recevoir les paiements de ses clients) : 200 000 à 400 000 euros avec une échéance de 6 à 12 mois (jusqu'à 24 mois possible) - Prêt : 400 000 à 800 000 euros avec une échéance de 3 à 5 ans - Investissement dans le capital : 400 000 à 800 000 euros avec une échéance de 5 à 7 ans
Type d'organisme visé :	Entreprises privées : <ul style="list-style-type: none"> - Producteurs de biens primaires agricoles - Fournisseurs d'intrants comme les distributeurs de semences - Entreprises qui produisent, entretiennent ou utilisent des équipements de stockage - Entreprises de services agricoles : acheteurs, vétérinaires, équipements - Transformateurs de produits agricoles primaires - Entreprises logistiques qui transportent des biens primaires agricoles - Transformateurs de produits agricoles secondaires

<p>Critères d'éligibilité :</p>	<p>Le fonds a quatre domaines de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'intégration au marché des PME agricoles et des petits producteurs - Faire face aux goulots d'étranglement de la chaîne de valeur - Renforcer la certification, la traçabilité, la transformation locale et la valeur ajoutée pour les produits d'exportation - Promouvoir les technologies agricoles climato-intelligentes et l'innovation <p>L'ABCfund offre des financements directs qui ont un fort impact social en contribuant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'emploi rural et soutenir des activités génératrices de revenus pour les petits producteurs - Augmenter la productivité et la performance commerciale des acteurs économiques au sein de la chaîne de valeur alimentaire <p>Une attention particulière est donnée aux entités qui promeuvent une agriculture innovante, durable et résiliente et qui rencontre les plus hauts critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance (ESG).</p> <p>Les critères économiques des entreprises sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins deux ans d'activités - Un chiffre d'affaire annuel supérieur ou égal à 180 000€. - Un niveau de couverture attendu pour garantir le prêt de 50% - Rentabilité de l'entreprise : la marge BAIIA (Bénéfices Avant Intérêts, Impôts et Amortissements) doit être supérieure à 5%
<p>Site internet et contact :</p>	<p>https://www.ifad.org/en/abcfund</p> <p>abcfund@bamboocp.com</p>

Tableau 18 - Fiche de présentation du fonds AgriFI

	<h2 style="text-align: center;">AgriFI</h2> <h3 style="text-align: center;">Agriculture Financing Initiative</h3>
Organisme :	Fonds d'investissement de finance mixte Partenaires : Union Européenne, EDFI (European Development Finance Institution), FMO (Société Néerlandaise de financement du développement)
Pays cible :	Tous
Champ d'action :	<p>Le rôle d'AgriFI est d'aider les projets à dépasser les obstacles qu'ils rencontrent et atteindre un état assez mature pour que le secteur privé puisse investir et prendre le relais d'AgriFI. Les thèmes d'investissement sont les suivants :</p> <p>Approches chaîne de valeur ciblée sur les petits propriétaires et/ou les entreprises agricole de taille micro, petite ou moyenne ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des rendements et des revenus ; - Adhésion à des critères sociaux et environnementaux forts, soutien aux chaînes de valeurs qui créent des emplois additionnels, améliorent la sécurité alimentaire et renforcent leurs pratiques sociales et environnementales.
Type de financement possible :	<p>Prêt</p> <p>L'apport d'AgriFI est additionnel et cherche à s'aligner avec les produits financiers des autres investisseurs. Il fournit des produits qui sont aujourd'hui rares dans le marché de l'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le préinvestissement pour l'assistance technique - Une dette subordonnée - Des actions remboursables - Prendre en charge les risques des premières pertes <p>Une assistance technique est également disponible pour assister les clients dans le renforcement de l'impact de leurs projets et leur fournir des conseils financiers</p>
Montant :	AgriFI soutient des investissements dans des projets impliquant des petits propriétaires avec une contribution de 0,5 à 10 millions d'euros par projet
Type d'organisme visé :	Entreprises privées (plus de 50% de capitaux privés) de taille micro, petite ou moyenne travaillant dans l'agriculture ou la foresterie et intégrant des petits producteurs dans la chaîne de valeur
Critères d'éligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de compétition avec d'autres financeurs, le financement d'AgriFI doit être complémentaire à celui d'autres collaborateurs - Impact mesurable sur les petits producteurs : le financement doit conduire à une augmentation de la valeur ajoutée, de la production et des revenus des petits producteurs - Le financement s'adresse seulement aux projets capables d'atteindre la viabilité financière - Les candidats doivent avoir les compétences nécessaires et la capacité à fournir les résultats annoncés par le projet tout en remplissant leurs engagements auprès de toutes les parties prenantes du projet, AgriFI inclus - Le projet doit avoir lieu dans un pays à faibles revenus, avec une focalisation sur les pays d'Afrique Sub-saharienne

	<ul style="list-style-type: none"> - Les propositions de projets doivent être soumises directement par les entreprises agricoles ou les co-investisseurs - Business plan : être capable de fournir un <i>business plan</i> pour l'entreprise et le projet sous une forme compréhensive et incluant les projections financières - Suivi des activités : l'entreprise doit être à même de pouvoir fournir un bilan d'activités pour les 2-3 années précédentes - Durabilité financière : l'entreprise doit être capable d'atteindre la durabilité financière à mi-chemin du projet (c'est-à-dire de pouvoir générer des revenus suffisants pour le remboursement du crédit et la fourniture des retours aux investisseurs) - Suivi : être capable de mettre en place un suivi et une évaluation des résultats appropriés pour démontrer les contributions du projet aux objectifs de développement - Durabilité : correspondre ou être prêt à correspondre aux meilleures pratiques internationales comme les Bonnes Pratiques Agricoles (BAP) et les critères de performance de l'IFC (International Finance Corporation) de 2012
<p>Procédure :</p>	<p>Vérifier la compatibilité aux critères d'éligibilité d'Agrifund Remplir le formulaire de contact en ligne (https://www.agrifi.eu/offer/apply-for-investment/) Si l'éligibilité est confirmée, les documents de NDA (Accord de non divulgation) peuvent être signés Fournir des audits financiers et un business plan avec les projections financières</p>
<p>Exemple de projet soutenu :</p>	<p>Babban Gona est une entreprise sociale privée qui développe des services à l'agriculture innovants dans le Nord du Nigeria. Elle fournit aux producteurs des services ajustés à leurs besoins : microfinance, formations, intrant agricoles, services pour le <i>marketing</i> post-récolte, etc. L'entreprise est née en 2012 et s'est rapidement développée. En 2018 elle travaillait avec 16 000 producteurs cultivant 13 700 hectares</p> <p>Rôle d'AgriFI dans le financement : AgriFi a fourni à Babban Gona une dette junior ce qui a permis à l'entreprise de solliciter une dette senior additionnelle de 15 millions d'euros auprès d'investisseurs privés. Cela a permis de multiplier par deux le nombre de producteurs touchés. La contribution d'AgriFI finance en particulier l'emploi de nouveaux producteurs, l'extension des surfaces cultivées et l'accroissement de la production de maïs</p>
<p>Site internet et contact :</p>	<p>https://www.agrifi.eu/ 4 Rue du Trône, B-1000, Brussels, Belgique +32 2 503 23 75 agrifi@edfimc.eu</p>

Tableau 19 - Fiche de présentation du fonds Agri3fund


 <p>AGRI3 FUND FOREST FARMERS FOOD</p>	<h1 style="margin: 0;">Agri3fund</h1>
Organisme :	Fonds d'investissement de finance mixte Partenaires : UN Environnement, Rabobank, IDH et la Banque de développement Hollandaise FMO
Pays cible :	Tous
Champ d'action :	Contribuer à une agriculture durable et efficiente Prévenir la déforestation et stimuler la reforestation Améliorer les conditions de vie en milieu rural
Type de financement possible :	Prêt jusqu'à 12 ans avec un taux équivalent à celui des banques commerciales Le fonds prévoit également la mobilisation d'une assistance technique afin de conduire des formations techniques et des études de faisabilité
Montant pouvant être emprunté :	2 à 15 millions de dollars pour des projets d'un coût total de 5 à 25 millions de dollars Le fonds peut commencer avec une allocation plus faible pour la phase de lancement du projet mais celui-ci doit pouvoir être mis à l'échelle
Type d'organisme visé :	Entreprises privées
Critères d'éligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie en milieu rural et contribuer à une agriculture durable ou prévenir la déforestation/stimuler la reforestation - Avoir des indicateurs clés chiffrés spécifiques, définis cas par cas, comme par exemple la restauration de terres dégradées, les émissions de CO2 évitées, la contribution aux conditions de vies des ménages, la formation des employés etc... - Pouvoir démontrer que le projet ne pourrait avoir lieu sans la finance mixte et que des capitaux privés ne pourraient être mobilisés sans la mobilisation du Agri3fund
Site internet et contact :	https://www.idhsustainabletrade.com/news/agri3fund-idh-partners-with-rabobank-un-environment-and-mirova-althelia-to-support-deforestation-free-agriculture/ Contact : Violaine Berger Berger@idhtrade.org

Tableau 20 - Fiche de présentation du fonds Farmfit



	<h2 style="text-align: center;">Farmfit</h2>
Organisme :	Fonds d'investissement de finance mixte Partenaires : <ul style="list-style-type: none"> - IDH - banques commerciales, banques de développement (Rabobank) - agences d'Etat pour le développement (Etats-Unis, Angleterre, Danemark et Pays-Bas) - entreprises privées (Unilever, Mondelez, Jacobs DE)
Pays cible :	Pays en développement (Liste OCDE)
Champ d'action :	vise à améliorer les relations des entreprises aux petits producteurs ou soutenir des innovations pour développer de nouveaux services aux producteurs. Le fonds Farmfit prévoit également une assistance technique via IDH Farmfit Business Support qui aide les entreprises à développer des <i>Business models</i> efficaces et inclusifs pour les petits producteurs. Cet appui aide les entreprises à comprendre les conditions dans lesquelles les services fournis aux producteurs (formation, accès aux intrants, finance, information) peuvent être efficaces avec un retour sur investissement durable et une agriculture familiale rentable. Cela permet à l'entreprise de comparer son modèle de soutien aux petits producteurs à celui mis en place par d'autres entreprises.
Type de financement possible :	Garantie, prêt subordonné, prise de capital Echéance : 10 ans
Montant :	Le fonds réunit actuellement 100 millions d'euros, une seconde garantie de 250 millions de dollars peut être apportée par USAID pour les pertes secondaires. Le fonds espère réunir 170 milliards dans les années à venir. Nous ne disposons pas d'informations sur les montants maximum pouvant être sollicités par une entreprise.
Type d'organisme visé :	Entreprises privées agricoles travaillant avec des petits producteurs dans les pays en développement
Critères d'éligibilité :	Les critères d'éligibilités (non exhaustifs) sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - l'investissement doit avoir des retombées positives/bénéfiques pour les petits producteurs. - les secteurs concernés sont agricoles, en particulier les cultures vivrières et d'exportation : cacao, café, coton, huile de palme, thé, aquaculture, soja, manioc, riz.. - l'entreprise doit travailler avec des petits producteurs dans les pays en développement
Site internet et contact :	https://www.idhsustainabletrade.com/farmfit/ Barbara Visser Senior Manager Operations and Risk +31 (0) 6 4626 0523 visser@idhtrade.org

Tableau 21 - Fiche de présentation du fonds FISEA


FISEA	
Organisme :	Fonds d'investissement de finance mixte et appui technique Partenaires : Agence Française de Développement, Proparco
Pays cible :	Afrique sub-saharienne
Champ d'action :	Renforcement des capacités des entreprises, Assistance technique au montage de projets
Type de financement possible :	Prises de participation minoritaires (1 à 10 millions d'euros) directes ou indirectes (<i>via</i> des fonds d'investissement). Prise de participation en capital, souscription à des émissions d'obligations, comptes courants d'actionnaires. Assistance technique visant à renforcer les capacités de l'entreprise en termes de leadership et organisation, marketing, ressources humaines, gestion financière et fonctions techniques
Montant :	Fonds doté de 5 millions d'euros annuels pour l'appui technique
Type d'organisme visé	Les entrepreneurs ou promoteurs opérant en Afrique subsaharienne et ayant besoin d'un appui financier pour développer leur activité
Critères d'éligibilité :	<ul style="list-style-type: none"> - Activité financée est située majoritairement en Afrique subsaharienne ; - Structure bénéficiaire est dirigée par une équipe expérimentée et de qualité ; - Projet est pérenne et dispose d'un plan d'affaires rentable à moyen terme ; - Structure bénéficiaire respecte les normes environnementales, sociales, de lutte anti-blanchiment des standards internationaux ; - Le désengagement financier de FISEA est envisageable à terme.
Site internet :	https://www.proparco.fr/fr/page-thematique-axe/fisea

Tableau 22 - Fiche de présentation du fonds Land Degradation Neutrality Fund

 <p>Land Degradation Neutrality (LDN) Fund</p>	<h1 style="margin: 0;">Land Degradation Neutrality Fund</h1>
<p>Organisme :</p>	<p>Fonds d'investissement de finance mixte</p> <p>Partenaires : UNCCD Global Mechanism et Mirova</p> <p>Investisseurs : Agence française de développement, Banque européenne d'investissement, Fondation, Fondation de France, Natixis Investment Managers, Garance, Gouvernement du Luxembourg et BNPP Cardif</p>
<p>Pays cible :</p>	<p>Tous (80% du fonds est alloué aux pays en développement)</p>
<p>Champ d'action :</p>	<p>Le fonds a trois domaines clés d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agriculture durable (60% du fonds) - Foresterie durable (30%) - Autres secteurs (10%) liés à l'usage des terres (éco-tourisme <i>etc.</i>) <p>Il vise des projets induisant une valeur ajoutée pour les producteurs et les investisseurs à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des pratiques agricoles augmentant les rendements et la qualité - La certification durable (Fairtrade, Rainforest Alliance ou FSC) - Les paiements pour services écosystémiques comme les crédits carbone - Des équipements de transformation pour les producteurs et la mise en lien des coopératives avec des acheteurs internationaux
<p>Type de financement possible :</p>	<p>Prêts sur 15 ans</p> <p>Le fonds prévoit également une assistance technique qui peut être financée à différentes étapes du projet : un soutien préinvestissement pour définir le projet, une assistance post-investissement dans la phase d'implémentation pour renforcer les capacités environnementales et sociales du projet, un suivi des impacts du projet et le partage d'expériences liées au projet après sa réalisation</p>
<p>Montant pouvant être emprunté :</p>	<p>Plusieurs millions de dollars.</p> <p>100 millions de dollars réunis en Décembre 2018</p> <p>Le fonds recherche d'autres investisseurs pour atteindre son objectif de 300 000 000 de dollars</p>
<p>Type d'organisme visé :</p>	<p>Entreprises privées</p>
<p>Critères d'éligibilité :</p>	<p>Les projets doivent être basés sur un territoire donné et doivent remplir les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la zéro-dégradation des terres : doit démontrer un bénéfice clair pour la réhabilitation des terres ou la dégradation évitée

	<ul style="list-style-type: none"> - Autres bénéfiques : le projet doit démontrer des bénéfices liés à d'autres aspects environnementaux dont l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité <i>etc.</i> Le projet doit également clairement bénéficier aux communautés locales - Gestion des risques environnementaux et sociaux : des critères E&S robustes sont partie intégrante de l'approche du fonds - Additionalité : le financement doit être additionnel et complémentaire à ce qui est disponible dans les sources de financement commerciales - Grande échelle : le fonds est dimensionné pour soutenir des initiatives de grande échelle, donc les projets doivent impacter une superficie significative - Retour sur investissement : les projets doivent générer un retour financier positif avec un profil de risque approprié en produisant des biens ou services tangibles
<p>Exemple de projets soutenus :</p>	<p>Café Selva Norte au Pérou : financer la mise en place de systèmes agroforestiers climato-intelligents (14.5 millions de dollars investis sur 4 ans) Sécuriser des prêts pour les coopératives pour prêter aux petits propriétaires afin d'accompagner la transition des terres dégradées à des systèmes agroforestiers et forestiers (remboursement sur 5 ans)</p> <p>Investissements pour sécuriser et vendre des crédits carbone générés par la restauration des terres dégradées via les systèmes agroforestiers et la protection forestière</p> <p>Impacts attendus : 8250 hectares de restauration de terres dégradées, 12300 hectares de protection forestière, 2000 producteurs touchés, 1.29 millions de tonnes de carbone pour la réduction des émissions</p>
<p>Site Internet et contact :</p>	<p>https://www.mirova.com/fr/funds/unlisted/3773/land-degradation-neutrality-fund</p> <p>Contact via https://www.mirova.com/fr/contact</p>

Tableau 23 - Fiche de présentation du fonds Moringa

 Moringa	<h1 style="text-align: center;">Moringa</h1>
Organisme :	Fonds d'investissement mixte Partenaires : Common Fund for Commodities, FFEM (Fonds Français pour l'Environnement mondial), Proparco, USAID , Banque Africaine de Développement Assistance technique : CIRAD, TFT, FFEM
Pays cible :	Pays en développement (Amérique latine et Afrique sub-saharienne)
Champ d'action :	<p>Moringa vise des projets agroforestiers de large échelle avec des impacts environnementaux et sociaux importants. Moringa se concentre sur l'atteinte des 10 objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals).</p> <p>Ses objectifs chiffrés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un retour de 10 à 12% pour les investisseurs ; - La création de 9000 emplois ; - La restauration de 25 000 hectares de terre ; - 20 000 producteurs bénéficiaires ; <p>Moringa propose également un outil d'assistance technique l'Agroforestry Technical Assistance Facility (ATAF). Son objectif est d'amplifier et de mettre à l'échelle les impacts sociaux et environnementaux positifs découlant des investissements de Moringa.</p> <p>L'ATAF fournit aux producteurs des formations, soutient des recherches innovantes et des programmes de développement et assiste des initiatives commerciales.</p> <p>Ce fonds peut financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités des bénéficiaires de l'investissement, de ses fournisseurs, des producteurs ou des communautés locales vulnérables situées à proximité ; - Des études pour initier la valorisation de nouveaux produits ou co-produits ; - Des études ou des parcelles de démonstration pour accroître les connaissances, adapter et promouvoir l'agroforesterie ;
Type de financement possible :	Prises de parts directes de capital
Montant :	Moringa est un fonds d'investissement de 84 millions d'euros. Il prend des parts directes de capital d'une valeur de 4 à 10 millions d'euros .
Type d'organisme visé :	Entreprises privées (jeunes entreprises) travaillant auprès ou avec des producteurs agricoles et souhaitant développer un projet agroforestier
Critères d'éligibilité :	<p>Le projet doit répondre aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe une demande nationale ou internationale claire pour les produits concernés ; - Un système agroforestier productif pour des cultures diversifiées et/ou du bois d'œuvre ; - Un potentiel de mise à l'échelle, incluant l'intégration d'autres partenaires - Un engagement pour la performance économique et sociale - Un business inclusif : prenant en compte l'intérêt de toutes les parties prenantes ; <p>Les projets doivent se conformer aux normes suivantes :</p>

	<p>Critères environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères environnementaux et sociaux de l'IFC - Guide EHS de 2012 - Critères et principes FSC de 2014 - Politique et guide de l'ICRAF <p>Sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) - La législation locale - Les politiques et procédures internes de Moringa pour le traitement juste des employés et la non-discrimination <p>Gouvernance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principes de la gouvernance des entreprises de l'OCDE (2015) - Guides pour les entreprises multinationales de l'OCDE (2011) - Principes de l'investissement responsable
<p>Procédure :</p>	<p>Les entreprises peuvent soumettre leur demande de financement en envoyant un résumé du <i>Business plan</i> à l'adresse : contact@moringapartnership.com. Ensuite, la procédure est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présélection : compréhension de base du projet, confrontation à la stratégie d'investissement de Moringa ; - Analyse complète et diligence raisonnée : analyse détaillée de l'opportunité d'investissement basée sur des visites d'équipes et de terrain et un <i>business plan</i> détaillé. Diligence raisonnée complète des aspects techniques, environnementaux, législatifs et sociaux ; - Investissement : accord d'investissement basé sur les résultats des études de diligence. Accord légal et financier. - Suivi et administration : suivi et conseil en tant que partenaire stratégique
<p>Exemple de projet</p>	<p>Floresta Viva est une entreprise brésilienne produisant de la nourriture et du bois d'œuvre dans des systèmes agroforestiers. Son produit phare est le cœur de palmier <i>Pupunha</i> planté en association avec des essences nobles et des arbres légumineux, des céréales et d'autres plantes.</p> <p>Le Brésil est le premier producteur et le premier consommateur de cœurs de palmier. Toutefois, cette production est liée à l'extraction intensive de palmiers en forêt naturelle. Il existe aujourd'hui des alternatives à cette économie en cultivant des espèces comme le <i>Bactris Gasipae</i> appelé communément le Pupunha.</p> <p>Contrairement aux monocultures et aux plantations intensives, Floresta Viva développe des systèmes agroforestiers pour cultiver des cœurs de palmier Pupunha biologiques. Depuis 2013, l'entreprise travaille sur des terres anciennement déforestées et désormais replantées selon des pratiques agroécologiques. Elle s'engage également à protéger 800 hectares de forêt native Mata Atlantica.</p> <p>Depuis Août 2017, Moringa finance la mise à l'échelle des opérations de la ferme avec d'autres partenaires stratégiques comme le célèbre réalisateur de film Fernando Meirelles. Les prochaines étapes d'investissement vont se concentrer sur le développement d'équipement de conditionnement et la constitution d'un réseau auprès des petits producteurs environnants afin de leur transmettre et d'étendre les pratiques agroforestières de Floresta Viva.</p>
<p>Site internet et contact :</p>	<p>45, avenue de la Belle Gabrielle, Jardin Tropical, 94737 Nogent-Sur-Marne, France https://www.moringapartnership.com/</p>

Tableau 24 - Fiche de présentation du fonds Livelihoods pour l'agriculture familiale



	<h2 style="margin: 0;">Fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale (L3F)</h2>
Organisme :	Fonds d'investissement Partenaires : Danone, Mars, Firmenich et Veolia
Pays cible :	Tous
Champ d'action :	<p>Livelihoods3F vise les matières premières produites par les petits producteurs agricoles qui concentrent de nombreux enjeux environnementaux, sociaux et logistiques : cacao, huile de palme, menthe, vanille, sucre, carraghénane et l'eau. Il investit dans des projets de grande envergure qui permettent aux agriculteurs de produire plus et mieux grâce à des pratiques agricoles durables. L'objectif est de renforcer le lien entre les exploitations agricoles familiales et les chaînes d'approvisionnement des entreprises. De plus, les projets bénéficient à la société dans son ensemble : préservation de la biodiversité, gestion des ressources en eau, séquestration de CO₂.</p> <p>Les objectifs chiffrés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adoption large de pratiques agricoles durables sur 200 000 hectares - La sécurisation des moyens d'existence de plus de 200 000 producteurs et de leur communauté ; - Augmenter les rendements des producteurs à travers des pratiques agricoles durables et les mettre en relation avec des acheteurs de matières premières <p>Il y a trois domaines d'action privilégiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecologique : restauration des écosystèmes naturels - Economique : actions pour aider les petits producteurs à améliorer leur sécurité alimentaire et développer une plus grande autonomie via l'accès à des technologies. - Social : prise en compte des revenus des producteurs, de leur accès aux biens essentiels (éducation, eau, santé), des conditions et statuts des femmes et jeunes filles.
Type de financement possible :	Les investisseurs s'engagent à acheter les matières premières issues de ces projets pour une durée de 10 ans . Le retour sur investissement de L3F dépend des résultats sociaux, économiques et environnementaux tangibles des projets
Type d'organisme visé :	<p>Plusieurs organismes peuvent bénéficier du fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs et leurs communautés - Les développeurs de projets (ONG, coopératives agricoles) - Les entreprises privées - Le secteur public <p>Dans le cas des entreprises privées, il s'agit de tester et déployer des projets d'approvisionnement durable à grande échelle. Ces projets leur permettent de sécuriser leur chaîne d'approvisionnement en qualité et en quantité sur le long terme. L'approche commune de Livelihoods permet aux entreprises de partager les risques et d'accélérer le développement de leurs projets.</p> <p>Elles peuvent participer au fonds en tant qu'investisseurs et/ou en tant qu'acheteurs. Chacun bénéficie des apprentissages collectifs et de l'émulation positive créée avec des partenaires qui partagent leurs valeurs.</p>
Site internet et contact :	http://www.livelihoods.eu/

Tableau 25 - Fiche de présentation du fonds Proparco

 <p>PROPARCO GROUPE AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT</p>	<h1>Proparco</h1>
<p>Organisme :</p>	<p>Fonds d'investissement de finance mixte Partenaires : Agence Française de Développement, FMO, DEG Appui technique : FISEA, FRCG</p>
<p>Pays cible :</p>	<p>Tous</p>
<p>Champ d'action :</p>	<p>L'objectif de Proparco est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique, innovant et responsable dans les pays en développement et émergents - Participer à la construction d'une croissance économique durable, à la création d'emplois - Participer à la réduction de la pauvreté et la lutte contre le changement climatique <p>Un de ses champs d'action particulier est le domaine agricole à toutes les étapes de la chaîne de valeur : de l'amélioration des rendements au sein des exploitations agricoles jusqu'au transport et à la distribution des produits sur les marchés, en passant par les activités de transformation et de stockage. L'objectif est de promouvoir des modèles agricoles et agro-industriels plus productifs, mais aussi plus respectueux de l'environnement</p>
<p>Type de financement possible :</p>	<p>Prêts longue durée Prise de participation directe ou indirecte Accompagnement technique : financement d'études (par exemple de faisabilité) et d'audits. L'offre d'accompagnement technique de Proparco repose sur le principe de partage des coûts entre Proparco et le client L'accompagnement technique est réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Par la facilité d'accompagnement technique de FISEA (voir ci-après), destinée en priorité à renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises en Afrique subsaharienne ● Par la Facilité de Renforcement des Capacités de Gouvernance (FRCG), dédiée au financement de projets d'amélioration des performances Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) ● Par ses propres budgets
<p>Montant :</p>	<p>Prêts de 3 à 100 millions d'euros, en devise ou en monnaie locale sur des durées longues (jusqu'à 20 ans), avec un différé de remboursement du capital lorsqu'il se justifie Possibilité de syndiquer des montants importants grâce à des mécanismes de co-financement avec ses partenaires, notamment européens (FMO, DEG) Prises de participation minoritaires directes ou indirectes (via des fonds d'investissement) Le cofinancement accordé par le FRCG (appui technique) à chaque mission d'assistance est compris entre 10 000€ et 50 000€</p>
<p>Type d'organisme visé</p>	<p>Proparco appuie le développement d'entreprises actives sur les secteurs clés du développement (infrastructure, agriculture, industrie, finance, services sociaux, etc.) – aussi bien des acteurs locaux que des entreprises françaises implantées au Sud ou désireuses d'y développer des filiales</p>

Critères
d'éligibilité :

Pour Proparco, un « *bon projet* » est un projet rentable, en ligne avec son mandat et ses orientations stratégiques, porté par un client solide, qui aura des impacts sur le développement local, notamment en termes sociaux et environnementaux

Conditions et principes d'investissement :

- **Additionnalité** : Proparco intervient en complément de l'offre des banques commerciales locales et internationales, en évitant toute perturbation sur le marché financier concurrentiel. Ses interventions se concentrent sur des secteurs où son aide est la plus nécessaire et où sa valeur ajoutée, notamment extra-financière (conseil et accompagnement sur les aspects ESG, rôle dans la structuration du projet, etc.), est la plus forte
- **Effet d'entraînement** : les financements ont vocation à démontrer la viabilité économique et financière des acteurs du secteur privé au Sud dans des activités et/ou des régions considérées a priori comme peu attractives par les investisseurs. En ce sens, les interventions visent un effet d'entraînement important en attirant et en mobilisant sur les projets de ses clients d'autres financements publics et privés
- **Fiabilité du client** : toute décision de financement repose sur un examen approfondi des différents facteurs de risque (financier, juridique et technique) liés au client et à son projet. Proparco s'attache également à évaluer la capacité des sociétés qu'elle finance à résister et à récupérer d'éventuels chocs
- **Rentabilité du projet** : la viabilité économique des sociétés et des projets constitue un critère important de sélectivité. En tant qu'établissement prêteur, le retour sur investissement est fondamental pour assurer la pérennité de Proparco
- **Effets sur le développement** : la contribution des sociétés qu'elle finance sur le développement local est au cœur de la démarche d'investissement. Selon la nature du client, elle s'attache, par exemple, à évaluer les effets de l'activité/du projet sur le maintien et la création d'emplois ; les problématiques de genre ; les pratiques environnementales (réduction des gaz à effet de serre, utilisation d'énergies renouvelables...), sociales (conditions d'emplois, hygiène et sécurité des travailleurs...) et de gouvernance ; l'amélioration de l'accès des populations défavorisées à des biens et services essentiels ; les recettes publiques générées ; le transfert de technologie et de savoir-faire, etc.


Procédure :

Chaque projet soumis à Proparco pour un financement fait l'objet d'un examen approfondi :

- Vérifications contre la corruption, la fraude, les pratiques anticoncurrentielles, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, conformément aux procédures internes de l'AFD en matière de sécurité financière – parmi les plus exigeantes au sein des bailleurs de fonds
- Critères rigoureux de lutte contre les paradis fiscaux dans les pays classés comme des Juridictions Non Coopératives (JNC)
- Evaluation des risques environnementaux, sociaux (conditions de travail, empreinte écologique...) et de gouvernance liés aux opérations financées, en adéquation avec les engagements de l'AFD en termes de responsabilité sociétale
- Une revue de gouvernance, pour les projets financés en fonds propres directement

<p>Exemple de projet :</p>	<p>Pour renforcer les capacités locales de transformation, Proparco soutient avec un prêt de 11,2 millions d'euros la construction d'une usine de traitement du cacao en Côte d'Ivoire. Ce projet est porté par une filiale du groupe agro-industriel Olam International. Ce prêt contribuera à financer la construction d'une usine de traitement de cacao d'une capacité de 70 000 tonnes par an localisée à San Pedro. Ce projet contribuera à renforcer les capacités locales de transformation de la Côte d'Ivoire et au développement d'un secteur économique clé pour le pays. Il permettra de générer des recettes fiscales pour l'Etat ivoirien, de créer des emplois directs.</p>
<p>Site internet et contact :</p>	<p>https://www.proparco.fr/fr proparco@proparco.fr 151, rue Saint Honoré 75001 Paris + 33 1 53 44 31 08</p>

Tableau 26 - Fiche de présentation du fonds &Green

	&Green
Organisme :	Fonds d'investissement de finance mixte Partenaires : IDH, UN Environnement, AFR100 et Initiative 20x20
Pays cible :	Gabon (d'autres pays possibles une fois le processus d'éligibilité passé)
Champ d'action :	Agriculture inclusive et protection des forêts Les objectifs du fonds &Green sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Catalyser 2 milliards de dollars par &Green - Protéger, conserver ou restaurer 5 millions d'hectares de forêt tropicale - Faire bénéficier du fonds à 500 000 ménages à travers l'augmentation des rendements et des revenus, la création d'emplois, etc.
Type de financement possible :	Prêt , pas de subventions, pas d'investissement non commercial Les crédits visent le financement de projets sur des chaînes de valeur dans des juridictions ayant une stratégie ou une politique de protection des forêts ou des tourbières
Montant :	La participation moyenne sur un projet est de 10 à 15 millions de dollars. &Green a la capacité de fournir des prêts ou des instruments de garantie à long terme (5-15 ans) pour la transition vers des modes de production durables. Afin de lever des investissements additionnels, la participation de &Green est plafonnée à 25% du risque total
Type d'organisme visé :	&Green investit dans des entreprises privées qui sont directement ou indirectement impliquées dans la production de biens, y compris des entreprises d'Etat « suffisamment » indépendantes : <ul style="list-style-type: none"> - Des entreprises se fournissant directement auprès des producteurs - Des plantations ou exploitations agricoles de taille moyenne à grande - Des institutions financières gérant un portefeuille agricole durable - Des fournisseurs de services ou d'intrants dans la chaîne de valeur agricole et qui peuvent directement influencer le comportement des producteurs
Critères d'éligibilité :	Les projets financés doivent répondre aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Retour environnemental conséquent : forêt conservée, déforestation évitée ou forêt restaurée - Inclusion sociale des communautés locales ou des petits propriétaires - Tous les investissements d'&Green doivent être additionnels et combinés à une participation significative d'une tierce partie - Les investissements suivent les critères de performance IFC (International Finance Corporation) et mettent en place un Plan d'action social et environnemental pour répondre aux limites et aux risques identifiés - Les entreprises bénéficiaires doivent prendre un engagement de non-déforestation et non développement sur des tourbières - Les entreprises bénéficiaires doivent obtenir le Consentement Libre, Préalable et Informé de toutes les communautés locales des régions de production et de conservation du projet - Les superficies du projet et tous les hauts stocks de carbone adjacents et les Forêts à Haute Valeur de Conservation et les tourbières doivent être couverts par un plan de protection paysager à long terme

	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions financières co-investisseuses doivent répondre aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'IFC ou des Principes de l'Equateur
<p>Procédure :</p>	<p>Le processus d'investissement comprend trois étapes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche de projets dans les juridictions approuvées, évaluation de l'impact potentiel du projet pour les objectifs environnementaux et sociaux de &Green - Structuration et recherche de financements : rédaction d'une note conceptuelle et recherche de financements complémentaires, établissement d'une feuille de route avec les co-financeurs approuvée par un membre du <i>Credit Committee</i> de &Green, proposition complète incluant les termes et conditions approuvée par un comité indépendant et le <i>Credit Committee</i> de &Green - Implémentation : exécution, suivi annuel et rapport final
<p>Site internet et contact :</p>	<p>https://www.andgreen.fund/ Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, The Netherlands info@andgreen.fund +31 (0)70 744 8884</p>

Annexe 3 - Fiches partenaires financiers – Marché carbone

Tableau 27 - Fiche de présentation de BNP Paribas


	<h1>BNP Paribas</h1>
Organisme :	Banque commerciale
Pays cible :	Côte d'Ivoire BNP n'intervient que dans les pays où se trouvent ses filiales
Champ d'action :	Agroécologie, préservation et restauration forestière
Type de financement possible :	Crédit , pas encore investisseurs en capital Achat de crédits carbone
Crédit carbone :	Achat de crédits carbone possible via « <i>Climate seeds</i> » ou via une unité interne de la BNP qui fait du trading pour ses clients
Type d'organisme visé :	La BNP travaille directement avec les entreprises , la condition est qu'elles soient clientes de BNPP
Critères d'éligibilité	Les critères d'éligibilité des entreprises sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Politiques de conformité et de développement durable - Les impacts environnementaux et sociaux - Disposer d'études de faisabilité dont celles sur la structure légale et les flux financiers - Critère géographique : la BNP souhaite avoir une expertise locale du groupe BNPP
Procédure :	La procédure classique est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise contacte la BNP avec son projet (emprunt, crédits carbone) - Montage financier : le banquier peut appuyer au montage financier - Si l'angle environnemental et social est important le projet sera traité par le département engagement de la banque
Exemple de projets soutenus :	La BNP a financé un projet de plantation d'hévéas en Indonésie pour la fabrication de caoutchouc naturel , porté par la société Royal Lestari Utara (RLU). Sur un domaine de 88 000 hectares, seulement 34 000 sont dédiés à la plantation d'hévéas. Le reste des terres étant réservé à la préservation de la biodiversité , la restauration de la forêt et la protection d'espèces emblématiques menacées d'extinction. Avec cet écosystème à entretenir et préserver, la population locale bénéficie également de l'impact positif du projet . A terme, RLU compte créer 16 000 emplois pour l'exploitation, la production du caoutchouc et la protection du domaine dans son intégralité
Contact :	Jean de Saint Victor : jean.desaintvictor@bnpparibas.com

Tableau 28 - Fiche de présentation de Livelihoods carbon fund #2

	<h2 style="text-align: center;">Livelihoods carbon fund #2</h2>
Organisme :	Fonds d'investissement pour achat de crédits carbone Partenaires : Michelin, Voyageurs du monde, Schneider electric, SAP, Danone, La Poste, Hermès Paris, Le Crédit Agricole, Firmenich, Groupe de la Caisse des dépôts
Pays cible :	Tous
Champ d'action :	Ce fonds vise le rachat de crédits carbone générés par des projets portant sur des écosystèmes qui assurent la sécurité alimentaire des communautés rurales et contribuent à lutter efficacement contre le changement climatique. Il englobe trois thèmes : <ul style="list-style-type: none"> - L'agroforesterie ; - La restauration de mangroves ; - L'énergie rurale.
Type de financement :	Achat de crédits carbone
Fonctionnement :	Les Fonds Carbone Livelihoods utilisent l'économie du carbone pour financer différents projets – restauration des écosystèmes, agroforesterie et énergie rurale – destinés à améliorer la sécurité alimentaire des communautés rurales et accroître les revenus des agriculteurs. Les Fonds préfinancent des ONG pour la mise en œuvre et la maintenance de projets de grande ampleur. Les retours sur investissement prennent la forme de crédits carbone. En retour du risque financier qu'ils portent, les Fonds Carbone Livelihoods reçoivent des crédits carbone sur une période de 10 à 20 ans en fonction des résultats des projets. Ce modèle est rendu possible grâce à l'engagement des investisseurs sur le long terme.
Crédit carbone :	oui
Montant :	Information non disponible
Type d'organisme visé	ONG, celles-ci peuvent néanmoins travailler pour la mise en place d'un projet porté par une entreprise privée.
Site internet :	http://www.livelihoods.eu/fr/lcf/

Tableau 29 - Fiche de présentation de REDD+ Afrique centrale



 <small>Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation</small>	<h1 style="margin: 0;">REDD + Afrique centrale</h1>
Organisme :	Programme international, stratégie nationale
Pays cible :	Afrique centrale
Champ d'action :	Compensation carbone, lutte contre la déforestation et la dégradation forestière
Type de financement :	Homologation de crédits carbone pour la vente sur le marché volontaire
Fonctionnement :	L'entreprise forestière met en place un projet dont la compensation carbone est estimée. Ce projet doit répondre aux standards internationaux REDD+ (voir ci-dessous). Ce projet est ensuite mis sur le marché volontaire du carbone. S'il trouve un acheteur, il est alors financé via la compensation carbone
Crédit carbone :	Oui
Montant :	Le dimensionnement des projets est assez important, d'après des collaborateurs de la REDD+ Cameroun, en dessous de 25 à 50 000 ha de forêt il est inutile de prétendre au montage d'un projet REDD+ souhaitant vendre ses crédits sur le marché volontaire
Type d'organisme visé	Une entreprise privée peut monter un projet REDD+.
Intérêt de la structure et limites :	Intérêt de REDD+ pour ce type de projet mais les personnes interrogées ont insisté sur la lenteur des procédures (5 ans pour monter et financer un projet REDD+) ainsi que sur les difficultés du financement de la REDD+ Cameroun. Les principaux bailleurs ayant réalloué leur fonds, le dispositif est à un point de blocage. La solution aujourd'hui est de passer par le marché volontaire avec d'autres homologations que celle de REDD+.

Tableau 30 - Fiche de présentation de REDD+ Côte d'Ivoire

	<p style="text-align: center;">REDD+ Côte d'Ivoire</p>
Organisme :	<p>Programme international, Stratégie nationale Partenaire : Banque Mondiale</p>
Pays cible :	Côte d'Ivoire
Champ d'action :	Compensation carbone
Type de financement :	Homologation REDD+ pour vente des crédits carbone sur le marché volontaire
Crédit carbone :	Oui
Montant :	<p>Selon les crédits carbone produits par le projet. Le programme REDD+ Côte d'Ivoire va signer, d'ici juin 2020, un programme de réduction des émissions avec la Banque mondiale. Cette dernière s'engagerait à acheter 16 millions de tonnes de CO2 à 5\$ la tonne sur la période 2020-2024. Seules les régions du Sud Ouest de la Côte d'Ivoire seront concernées par ce programme à savoir Cavally, Guémon, San Pedro, Gbôklé et Nawa. Cet accord ouvrira donc des opportunités de ventes de crédits carbone conséquentes.</p>
Type d'organisme visé :	ONG, entreprises privées
Procédure :	<p>La REDD + Côte d'Ivoire est en train de finaliser la procédure d'homologation des projets ce qui permettra ensuite de monter des projets de reboisement, conservation ou lutte contre la dégradation forestière pouvant revendiquer des crédits carbone</p> <p>Tout projet souhaitant entrer dans ce programme devra donc suivre, à ses frais, la procédure d'homologation REDD+ dont les critères sont en cours de définition. Ces derniers exigeront entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet doit réaliser une activité qui rentre dans le champ d'action de la REDD+ à savoir lutte contre la déforestation, conservation, reboisement et agroforesterie - Il doit intégrer une volonté de recourir aux crédits carbone - Une étude de faisabilité doit être conduite par le promoteur - Une fois le projet homologué REDD+ les crédits carbone peuvent être mis sur le marché volontaire ou vendu à la banque mondiale <p>La REDD+ peut avoir un rôle d'appui technique lors du montage de projet pour appuyer la valorisation de la réduction des émissions</p>
Exemple de projets soutenus :	<p>Projet de REDD+ de La Mé En partenariat avec Nitidae et Inprobois Certification biologique des coopératives productrices de cacao en bordure de la réserve forestière de Mabi-Yaya et certificats fonciers délivrés par Inprobois dans le cadre de reboisement agroforestier dans les plantations de cacao</p>
Contact :	Zana Inzan : ozana.inzan@reddplus.ci

Annexe 4 - Fiches partenaires financiers – Les subventions

Tableau 31 - Fiche de présentation de l'Agence Française de Développement

	<p style="text-align: center;">AFD Agence Française de Développement</p>
Organisme :	Coopération au développement de l'Etat français
Pays cible :	Tous
Champ d'action :	L'AFD a mis en place plusieurs programmes de développement durable de la cacaoculture . En Côte d'Ivoire, elle a par exemple soutenu le projet REDD+ de La Mé. Au Bassin du Congo, dans le cadre des programmes de relance des filières cacao des différents pays du bassin mais aussi de la stratégie de lutte contre la déforestation importée en France, l'AFD a lancé plusieurs initiatives. Au Congo par exemple, l'AFD vise à soutenir les politiques cacaoyères sans impacter les écosystèmes forestiers (régénération de cacaoyères existantes, itinéraires techniques pour plantation agroforestière en zone dégradée, lutte contre le travail des enfants...).
Type de financement :	Subvention
Fonctionnement :	Les entreprises forestières porteuses de projets concernant l'agroforesterie à base de cacao peuvent prendre contact avec l'AFD afin d'entamer la discussion sur les possibilités de financement de projets.
Critères d'éligibilité :	Les projets disposant d'une étude de faisabilité seront privilégiés. L'AFD est intéressée par des entreprises forestières voulant développer des filières cacao d'excellence (certification, lutte contre la déforestation).
Type d'organisme visé :	Entreprises forestières
Site internet et contact :	www.afd.fr Christophe Ducastel : ducastel@afd.fr Mathieu Schwartzberg : augerschwartzbergm@afd.fr

Tableau 32 - Fiche de présentation de l'Agence Wallone de l'Air et du Climat


	<p style="text-align: center;">AWAC Agence Wallone de l'Air et du Climat</p>
Organisme :	Fondation
Pays cible :	RDC
Champ d'action :	<p>Dans le cadre de la solidarité climatique, l'AWAC finance des projets d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'érosion des sols et des rivages liée aux effets des changements climatiques - Meilleure gestion de l'eau pour s'adapter aux changements climatiques - Développement d'une agriculture familiale de façon à l'adapter aux changements climatiques - Lutte contre la désertification, par le reboisement et une gestion forestière optimale - Amélioration de l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables - Gestion des déchets et amélioration de la salubrité dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques
Type de financement :	<p>Subvention avec cofinancement</p> <p>La Wallonie dégage un budget annuel de financement, une part est dirigée vers des fonds et l'autre part est dirigée vers les projets bilatéraux. Cette répartition est très variable</p>
Fonctionnement :	Pas d'appel à projets cette année 2020, prolongation de projets fonctionnant correctement. Voir éventuel appel à projet en 2021
Critères d'éligibilité :	<p>Tous les projets retenus sont reproductibles dans le temps ou dans l'espace et visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer ou renforcer des capacités et créer des emplois durables - Contribuer aux besoins essentiels de la partie la plus pauvre de la population - Impliquer des autorités nationales ou locales, de même que la société civile - Valoriser les compétences wallonnes à disposition <p>Une attention spécifique est apportée aux projets prévoyant un financement à plus long terme des actions entreprises, notamment, quand c'est pertinent, par le levier du marché du carbone</p>
Montant :	Les montants sont d'environ 200 000 € avec une part de cofinancement.
Type d'organisme visé :	L'objectif est d'aider des organismes qui opèrent contre le changement climatique, il est donc impératif d'identifier en quoi l'entreprise forestière agit en ce sens si elle souhaite obtenir une subvention de l'AWAC
Site internet et contact :	<p>http://www.awac.be/index.php/presentation</p> <p>Pierre Deweireld : pierre.deweireld@spw.wallonie.be</p>

Tableau 33 - Fiche de présentation de la GIZ

 <p>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH</p>	<p>GIZ Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</p>
<p>Organisme :</p>	<p>Coopération au développement de l'Etat allemand</p>
<p>Pays cible :</p>	<p>Tous</p>
<p>Champ d'action :</p>	<p>La GIZ a mis en place plusieurs programmes de développement durable de la cacaoculture. En Côte d'Ivoire, elle a par exemple conduit le projet PROFIAB incluant du reboisement agroforestier dans la région de San Pedro. La GIZ a également conseillé les entreprises forestières souhaitant développer l'approche contractuelle sur les aspects réglementaires. Récemment, la GIZ a lancé un vaste programme de développement de l'agroforesterie cacaoyère : le Centre d'innovations Vertes visant à augmenter les revenus des producteurs via l'adoption de pratiques agricoles durables.</p>
<p>Type de financement :</p>	<p>Subvention Facilitation du montage de projet Appui technique</p>
<p>Fonctionnement :</p>	<p>Les entreprises forestières porteuses de projets concernant l'agroforesterie à base de cacao peuvent prendre contact avec la GIZ afin d'entamer la discussion sur les possibilités de financement ou d'appui technique pour leurs projets.</p>
<p>Type d'organisme visé :</p>	<p>Entreprises forestières</p>
<p>Site internet et contact :</p>	<p>www.giz.de Yanek Decleire : Y.Decleire@cgiar.org</p>

Tableau 34 - Fiche de présentation de la fondation BNP Paribas




	<h2 style="text-align: center;">Fondation BNP Paribas</h2> <h3 style="text-align: center;">Programme « <i>Climate and biodiversity initiative</i> »</h3>
Organisme :	Fondation
Pays cible :	Tous avec un partenaire en UE
Champ d'action :	Climat et biodiversité, recherche
Type de financement :	Subvention
Fonctionnement :	<p>La fondation lance des appels à projets tous les trois ans Le prochain ouvrira en 2022 Les projets financés sont des projets de recherche mais peuvent inclure d'autres partenaires</p>
Critères d'éligibilité	<p>Les critères d'éligibilité sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un lien avec un projet de recherche sur le climat et la biodiversité (les agroécosystèmes entrent dans ce cadre) - Ne pas avoir déjà reçu le soutien de la fondation BNP - Ne pas soumettre un projet individuel et personnel - Le projet doit émaner d'une organisation non commerciale basée en UE, en Islande ou en Norvège. Cette organisation peut collaborer avec d'autres organisations situées dans d'autres régions. Le projet doit impliquer d'autres partenaires dans au moins deux pays
Montant :	Le montant demandé doit être inférieur à 800 000€ et doit représenter 25 à 60% du budget total du projet
Type d'organisme visé	Organisme non commercial, organisme de recherche basé en UE, Islande ou Norvège. Le secteur privé peut être partenaire du projet.
Procédure :	<p>Lors de l'ouverture d'appel à projets (6 à 8 projet soutenus tous les trois ans), il faut d'abord remplir un formulaire de candidature en ligne sur le site de la fondation BNP. Il y a ensuite une pré-sélection par des experts de la BNP.</p> <p>Une seconde sélection a lieu par le comité scientifique de la fondation puis la sélection finale est réalisée par le comité exécutif.</p>
Site internet :	https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/fondation-bnp-paribas/environnement

Tableau 35 - Fiche de présentation du PPECF

	<h1 style="margin: 0;">PPECF</h1>
Organisme :	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts Partenaire financier: KFW
Pays cible :	Afrique centrale
Champ d'action :	Soutien à l'exploitation forestière certifiée, développement de projets communautaires en périphérie de concession <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de mécanismes techniques et formels ainsi que des conditions institutionnelles propices à la certification à travers un appui aux réseaux soutenant la certification - Amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts par le biais de formations et d'activités spécifiques liées à la certification - Renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable : les résultats attendus sont la collecte d'informations scientifiquement fondées pour justifier ou améliorer les approches de la certification ; promouvoir la transparence dans l'exploitation certifiée des forêts ; informer le grand public et en particulier les communautés riveraines, rassembler les acteurs actifs dans la certification
Type de financement :	Subvention
Fonctionnement :	Montage du projet par un opérateur éligible et envoi au PPECF Evaluation du projet par le PPECF et amendements au projet si nécessaire Financement et mise en œuvre
Critères d'éligibilité	Le PPECF ne finance pas une entreprise unique, les projets soumis doivent associer un pool d'entreprises ou reposer sur un partenariat multi-acteur. Il existe une exception dans le cas où une entreprise soumet un projet visant à corriger un défaut de certification, elle peut le soumettre seule Les projets soumis doivent avoir un caractère innovant marqué Le candidat doit : <ul style="list-style-type: none"> - Être directement impliqué de la préparation et de la gestion de l'intervention proposée - Avoir signé la Charte du Programme - Présenter une requête en lien avec les objectifs du Programme
Type d'organisme visé :	Sociétés privées du secteur forestier (concessionnaires) Organisations non gouvernementales Opérateurs du secteur public Collectivités territoriales, organisations internationales (intergouvernementales) qui ont un lien avec la gestion durable et la certification forestière
Procédure :	La requête doit être transmise au PPECF et comprendre : <ul style="list-style-type: none"> - La description de l'Intervention (annexe I du modèle de Convention) - Le budget (annexe III du modèle de Convention) - Le cadre logique (annexe VIII de la Convention)

	<p>- La fiche d'identité légale (annexe V de la Convention)</p> <p>L'évaluation des requêtes couvrira la pertinence de l'intervention proposée, ses mérites et son efficacité, sa viabilité et sa durabilité. La requête se verra attribuer une note globale sur base d'une grille d'évaluation. Les demandeurs seront avisés par écrit de la décision prise par le PPECF au sujet de leur requête et les raisons de cette décision. Suite à la décision d'attribution d'un appui, une convention sera proposée au bénéficiaire.</p>
<p>Site internet et contact :</p>	<p>http://www.ppecf-comifac.com/ Romain Laurent : romain.lorent@eco-consult.com</p>


Tableau 36 - Fiche de présentation de la fondation Precious Forest

 Precious Forests Foundation	<h2 style="text-align: center;">Precious Forest Foundation</h2>
Organisme :	Fondation
Pays cible :	Tous
Champ d'action :	<p>La fondation soutient des projets scientifiques qui améliorent l'utilisation durable des forêts tropicales et qui contribuent à leur préservation sur le long terme. Les projets reconnaissent la contribution vitale des forêts tropicales et, à travers des innovations concrètes et viables, jouent un rôle important dans la protection et le renforcement des fonctions multiples des forêts.</p> <p>Les projets soutenus ont une contribution significative dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protection de l'intégrité des régions forestières, de la biodiversité et des fonctions climatique des forêts naturelles et de leur importance comme habitat pour les populations locales - Prise de conscience globale de l'importance des forêts tropicales naturelle en diffusant les connaissances auprès des décideurs <p>Les impacts suivants sont attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion et mise en application du savoir généré en lien avec les dynamiques des forêts tropicales, la biodiversité, le climat et la qualité de vie - Promotion d'une gestion forestière durable et certifiée - Amélioration des qualités de vie des populations locales - Promotion d'innovations ou de recherche-action via des partenariats de recherche Nord-Sud - Promotion d'innovations dans la gestion paysagère, les produits forestiers non ligneux ou les services forestiers - Intégration des résultats de recherche dans les politiques nationale ou le débat global sur la biodiversité, le développement et le climat
Type de financement :	<p>Subvention</p> <p>Les activités pouvant être financées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche innovante et mise en place de projets - Appui à la publication de résultats pratiques - Appui à l'organisation de conférences, événements pour le partage de résultats pratiques - Coûts matériels (sous réserve de justification de la nécessité de ces dépenses) <p>Ne sont pas financés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bénéfices pour des individus - Des projets de recherche fondamentale dont les résultats n'ont pas d'application pratique - Des projets sans potentiel de mise à l'échelle
Fonctionnement :	<p>La fondation travaille sur 5 priorités stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion forestière améliorée (aspects pratiques, techniques pour minimiser l'impact sur les forêts et les sols et améliorer la viabilité de l'exploitation) - Biodiversité : étude de l'impact de la gestion forestière sur la richesse spécifique locale, développement de nouvelles technologies et méthodes pour mesurer et protéger la biodiversité - Emissions de carbone : recherche appliquée sur les émissions de carbone liée à la gestion forestière

	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles sources de revenus pour la gestion forestière durable : récolte durable de produits forestiers non ligneux, valorisation de bois commerciaux moins connus <i>etc.</i> - Nouveaux instruments financiers et de coopérations pour soutenir la gestion forestière durable <p>La communication sur les innovations créées fait part de toutes ces priorités stratégiques et doit être intégrée dans les projets soumis</p>
Critères d'éligibilité :	<p>Les projets financés doivent se dérouler dans une forêt tropicale Les bénéficiaires doivent être des personnes morales Le financement est lié à un projet et limité dans le temps Le candidat doit garantir qu'il est à même de mener à bien le projet sur la base de structures existantes. Il doit fournir des informations sur les compétences de l'équipe et le financement général Des financements institutionnels ou pour des coûts de long terme (crédit, personnel) ne sont pas possibles</p>
Montant :	La fondation finance habituellement entre 1/3 et 2/3 du coût total du projet pour un montant maximum de 150 000 francs suisses
Type d'organisme visé :	Personnes morales, dont entreprises privées
Procédure :	<p>Les documents constituant la candidature doivent être rédigés en Allemand, Français ou Anglais. Ils doivent être envoyés au secrétariat par e-mail (10 MB maximum) : info@precious-forests.foundation Les candidatures par téléphone ne sont pas acceptées La date limite de candidature est de 12 semaines avant la réunion du <i>Foundation Board</i> qui examinera cette proposition. Le processus de décision prend en général 3 mois après la date limite de soumission Les candidatures ne doivent pas dépasser 5 à 6 pages. Les documents à soumettre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des informations sur le candidat avec deux lettres de recommandations liées à des projets passés - La description du projet avec une vision globale de l'état actuel de la recherche et des travaux préliminaires - La méthode et les objectifs du projet, des informations sur ses impacts et des perspectives d'orientation à long-terme pour le projet - Des informations sur les partenaires éventuels - Un calendrier et un budget prévisionnel (incluant les fonds propres et les contributions de co-financeurs) - Confirmation de la conformité avec la charte d'éthique - La fondation décide à sa propre discrétion et en fonction des fonds disponibles <p>Si la candidature est retenue, il faut fournir à la fondation un budget plus détaillé</p>
Site internet et contact :	<p>https://precious-forests.foundation/ Jeanne Ehrensperger : jeanne.ehrensperger@bruggerconsulting.ch</p>

Annexe 5 - Fiches partenaires financiers – Partenariats public-privé

Tableau 37 - Fiche de présentation de l'outil DeveloPPP

	DeveloPPP
Organisme :	Partenariat public-privé Partenaires : GIZ ou DEG
Pays cible :	Côte d'Ivoire, Congo, Gabon et Cameroun
Champ d'action :	Partenariat avec des entreprises travaillant dans les pays en développement pour : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre un nouveau produit sur le marché - Expérimenter une innovation technologique - Former le personnel ou les fournisseurs pour améliorer la qualité des produits et services - Augmenter les standards de la chaîne d'approvisionnement pour viser une certification
Type de financement	Partenariat public privé de co-investissement Jusqu'à deux millions d'euros de co-financement Stratégie de développement partagée et mise en place au niveau local Appui technique grâce au savoir-faire des experts de la GIZ ou du DEG Facilitation des contacts avec les gouvernements locaux et les réseaux
Fonctionnement :	DeveloPPP.de a été mis en place par le ministre fédéral allemand de la coopération économique et du développement il y a 20 ans pour faciliter l'implication du secteur privé dans les régions où les opportunités économiques et les initiatives de développement se superposent. Le Ministère offre ainsi un support technique et financier pour les entreprises qui travaillent ou veulent travailler dans les pays en développement Il y a deux partenaires techniques officiels : le DEG (<i>Deutsche Investitions und Entwicklungsgesellschaft</i>) et la GIZ En plus de conseils adaptés, l'entreprise bénéficie de l'expertise des partenaires sur le marché régional et d'un accès aux réseaux et décideurs politiques
Critères d'éligibilité :	Le projet doit contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et ne représente pas un simple investissement dans les activités actuelles de l'entreprise candidate <ul style="list-style-type: none"> - Le siège social de l'entreprise candidate doit être en Union Européenne ou dans un pays en développement ou émergent de la liste OECD-DAC - L'entreprise a l'assise économique pour mettre en place le projet. Il faut démontrer qu'elle dispose des ressources financières et humaines suffisantes pour l'idée du projet. Chiffre d'affaires annuel minimum de 800 000€. Huit employés minimum et au moins deux ans d'existence - Les activités et le projet sont situés dans un pays en développement - Le projet fournit une contribution de long terme aux objectifs de développement durable. Il faut pouvoir démontrer d'un résultat de développement clair, environnementalement et socialement compatible fournissant des bénéfices au-delà des intérêts de l'entreprise. Les projets dans les pays les moins développés (selon la liste de l'OECD-DAC) ou visant des groupes désavantagés (femmes, économie informelle, minorité, personnes handicapées, enfants, jeunes) sont plus susceptibles d'être retenus

	<ul style="list-style-type: none"> - Le partenariat permet d'atteindre les objectifs de façon plus efficiente. Les ressources publiques et privées et les fonds doivent se compléter afin que chaque partenaire atteigne ses objectifs respectifs plus rapidement, plus efficacement et à moindre coût - L'entreprise n'est pas à même de mettre en œuvre son projet sans partenariat public-privé (additionalité) - Le projet repose sur un investissement économique à long terme. L'intérêt commercial à long-terme de l'entreprise doit être clairement identifiable et aller au-delà des termes du projet - Le projet ne peut pas consister en des activités de charité seulement - Le projet fait partie intégrante de la stratégie durabilité de l'entreprise - L'entreprise contribue à hauteur de 50% minimum pour le projet
Montant :	<p>Entre 100 000 et 2 millions d'euros de financement public en plus de la contribution propre de l'entreprise (50%)</p> <p>Projet sur une durée de 3 ans</p>
Type d'organisme pouvant demander des fonds	<p>Start-ups, petites, moyennes et grandes entreprises qui souhaitent faire des investissements durables et conduire des activités économiques dans les pays en développement</p>
Procédure :	<p>Pour candidater, il faut utiliser le formulaire de candidature en ligne afin de soumettre l'idée du projet au partenaire souhaité (GIZ ou DEG). Il y a quatre cycles de sélection par an. Les candidatures peuvent être soumises durant les 6 semaines avant la fin d'un cycle de sélection</p> <p>Toutes les idées de projet sont évaluées sur la base de critères standardisés. Le DEG et la GIZ évaluent quels projets sont éligibles et informent les entreprises de la décision 4 semaines après la clôture des candidatures</p> <p>Si la candidature est validée, le DEG ou la GIZ aide l'entreprise à préparer un projet détaillé précisant les contributions, le dimensionnement et le calendrier du projet</p> <p>Le projet peut ensuite être implémenté une fois que l'accord de partenariat developp.de a été signé</p>
Site internet :	<p>https://www.developp.de/en/</p>